Manitoba

Annual Report
1986 - 87

Urban Affairs

92-00845/

Manitoba

Minister of
Urban Affairs

Room 317
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba CANADA
R3C 0V8

July, 1988

To His Honour
George Johnson
Lieutenant-Governor of Manitoba
235 Legislative Building

May It Please Your Honour:

I have the privilege of presenting for the information of Your Honour the Annual Report of the Department of Urban Affairs for the fiscal year ended March 31, 1987.

Respectfully submitted.

Honourable Gerald Ducharme,
Minister of Urban Affairs.

Manitoba

Deputy Minister of
Urban Affairs

Room 311
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

July, 1988

Honourable Gerald Ducharme,
Minister of Urban Affairs

Sir:

I am pleased to present the Annual Report of Manitoba Urban Affairs for the 1986/87 fiscal year.

Respectfully submitted,

James O. Beaulieu
Acting Deputy Minister of Urban Affairs.

Table of Contents

TITLE	PAGE
Letters of Transmittal	3
Organization Chart	8
Manitoba Urban Affairs Mandate	9
Legislative Authority	10
Financial Summary	11
Comparative Expenditure Summary	11
Breakdown of Expenditure by Purpose	12
Comparative Revenue Summary	13
Administration and Finance Branch	14
Objectives and Activities	14
Affirmative Action	14
Urban Finance Policy	14
Financial Assistance to the City of Winnipeg	15
Comparative Financial Assistance Summary	17
Urban Capital Projects Allocation	19
Policy Coordination Branch	21
Objectives and Activities	21
Other Expenditures, Policy Coordination	21
Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program (M/WCRP)	22
Urban Transit and Transportation	23
Riverbank Development	23
Strengthening Local Government in Winnipeg	24
Greater Winnipeg Development Plan	24
Historic Buildings Preservation	24
Winnipeg Core Area Initiative Agreement	26
1981-86	26
1986-91	26
North Portage Development Corporation	28
Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.)	29
East Yards Redevelopment	30

Organization Chart — Manitoba Urban Affairs

As at March 31, 1987

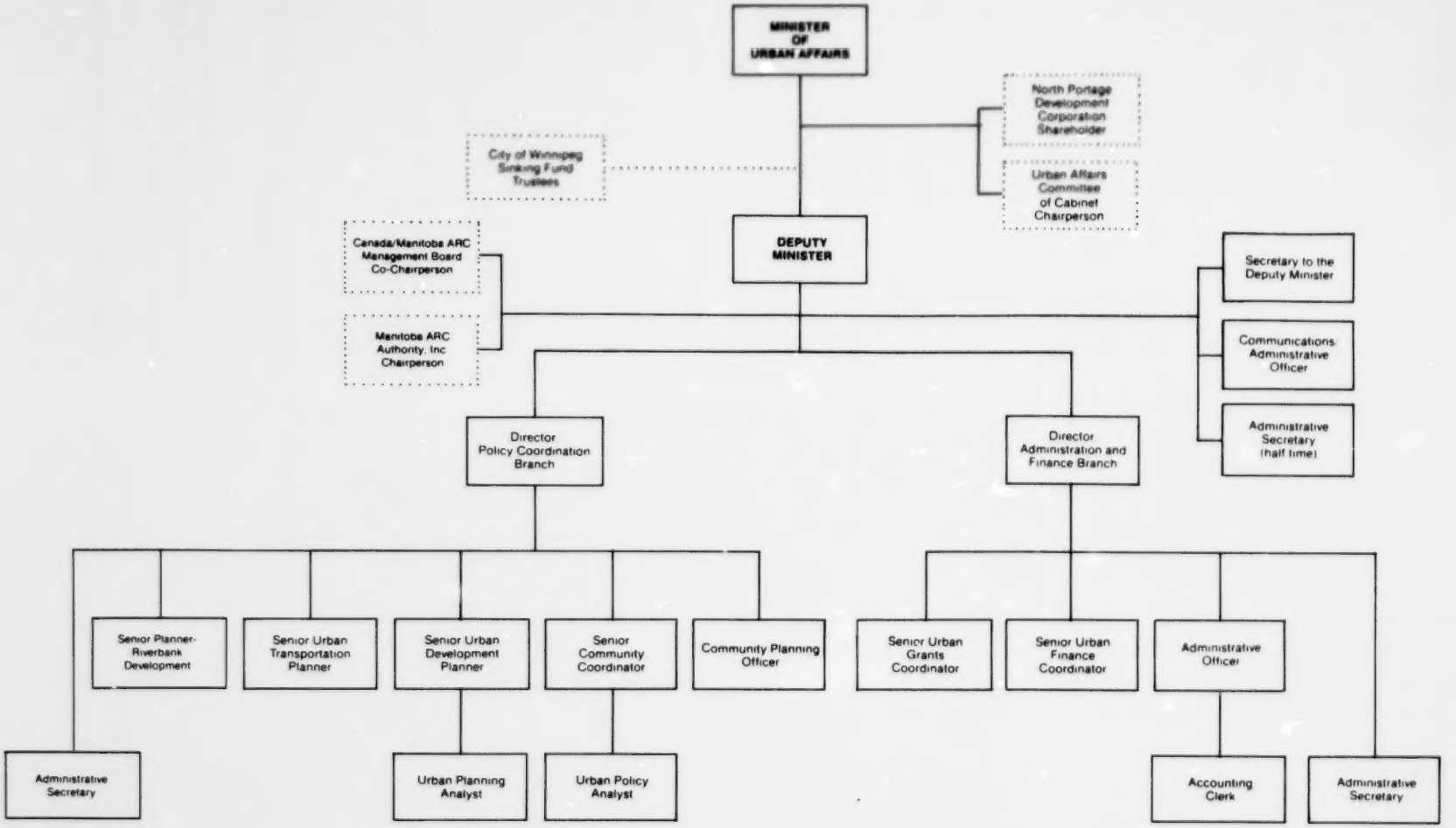

Manitoba Urban Affairs Mandate

Manitoba Urban Affairs is responsible for the development and maintenance of the legislative, financial and planning framework that will effectively meet the needs of the citizens of Winnipeg. The Province of Manitoba and the City of Winnipeg share a common interest in improving the well-being of the residents of our capital city and in promoting the City of Winnipeg as a major focal point for economic, cultural and social activities in the Province.

Manitoba Urban Affairs contributes to its mandate by:

1. developing and coordinating provincial policies that address major urban issues in transportation, land use planning, finance, community development, urban environment, and citizen participation;
2. guiding legislative changes to The City of Winnipeg Act that support more effective urban government;
3. administering financial assistance programs to the City of Winnipeg;
4. negotiating and implementing intergovernmental agreements and programs designed to improve urban living;
5. delivering services directly to urban residents.

Legislative Authority

The Department of Urban Affairs is responsible for administering The City of Winnipeg Act (S.M. 1971, Cap. 105). This statute is the legal instrument that creates the City of Winnipeg and describes the powers and responsibilities delegated by the Province of Manitoba to the City of Winnipeg. The Act also defines some of the powers reserved by the Province. Because of Winnipeg's size and administrative competence, the Act provides the City with a considerable degree of autonomy in decision-making and expenditure of funds. The City also retains considerable authority over by-law approval, planning and zoning, and financial controls.

In 1986/87, two Bills were passed that amended The City of Winnipeg Act. Bill 37 (S.M. 1986-87, Cap. 47), An Act to Amend The City of Winnipeg Act, contained amendments to provide temporary exemption from property assessment for historic buildings undergoing substantial renovation; amendments respecting the City's powers to order the demolition of unsafe buildings; amendments respecting the establishment and organization of the City's police department and the abolition of the Winnipeg Police Commission; and other housekeeping amendments relating to licensing, rezoning applications, issuing of debentures, and fees of various types.

Bill 57 (S.M. 1986-87, Cap. 48), An Act to Amend The Municipal Assessment Act and The City of Winnipeg Act, amended Section 31 of The Municipal Assessment Act by providing the Lieutenant Governor in Council with the authority to make regulations defining classes of property. The Bill also amended Section 152 of The City of Winnipeg Act by providing Winnipeg City Council with the authority in 1987, 1988, and 1989, to establish differential rates of taxation by by-law for the property classes defined by provincial regulation under The Municipal Assessment Act. The amendments further provided that the City's by-law would require approval by the Lieutenant Governor in Council.

The Minister of Urban Affairs also has responsibility for the unconsolidated statute An Act Respecting the Taxation of the Canadian Pacific Railway Company by the City of Winnipeg and to Amend The Winnipeg Charter, 1956 (S.M. 1965, Cap. 109), as amended by S.M. 1982-83-84, Cap. 89. The original statute and its amendment delineate the special arrangement enjoyed by the Canadian Pacific Railway for the taxation of its property in the inner City of Winnipeg area. This special status will end in 1989 when the Railway will begin paying full property taxes.

Expenditure Summary

For the Fiscal Year ended March 31, 1987
With Comparative Figures for the Previous Fiscal Year

Program		Budget 1986-87 ($000)	Actual 1986-87 ($000)	Actual 1985-86 ($000)
20-1A	Minister's Salary	20.6	19.5	9.1
20-1B	Executive Support	227.9	216.8	117.9
20-1C	Administrative and Financial Services	264.0	269.8	269.2
20-1	TOTAL (Administration and Finance)	512.5	506.1	396.2
20-2	TOTAL (Financial Assistance to the City of Winnipeg)	34,544.6	34,054.2	33,900.0
20-3A	Policy Coordination — Salaries	299.9	277.4	241.2
20-3B	Policy Coordination — Other Expenditures	157.3	154.4	64.1
20-3C	Core Area Agreement — Current Expenditures	3,116.2	2,771.0	4,142.0
20-3D	City of Winnipeg Act Review Committee	.0	16.0	262.0
20-3E	Canada-Manitoba Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.)	25.0	1.8	123.4
20-3F	Riverbank Development	50.0	15.9	5.0
20-3	TOTAL (Urban Policy Coordination)	3,648.4	3,236.5	4,837.7
20-4A	Capital Expenditures — Core Area Agreement	9,651.3	7,648.1	9,297.8
20-4B	Capital Expenditures — A.R.C.	90.3	217.4	576.1
20-4C	Capital Grants to the City of Winnipeg	13,134.4	10,505.0	14,442.9
20-4D	Capital Expenditures — Riverbank Development	450.0	643.0	.0
20-4E	Capital Expenditures — Other	.0	57.2	.0
20-4	TOTAL (Capital Expenditures)	23,326.0	19,070.7	24,316.8
20	**DEPARTMENT TOTAL**	62,031.5	56,867.5	63,450.7

NOTE: All figures have been rounded to the nearest $100; exact figures and further breakdown can be obtained from The Public Accounts 1985-86 and 1986-87. Actual expenditures for 1985-86 have been reorganized where necessary for comparative purposes with 1986-87 program structure. Budget includes departmental funds held in the Canada-Manitoba Enabling Vote (for the Core Area Agreement) in addition to the department's appropriations in the Main Estimates of Expenditure of the Province of Manitoba.

Department of Urban Affairs

1986/87 Actual Expenditures ($000)

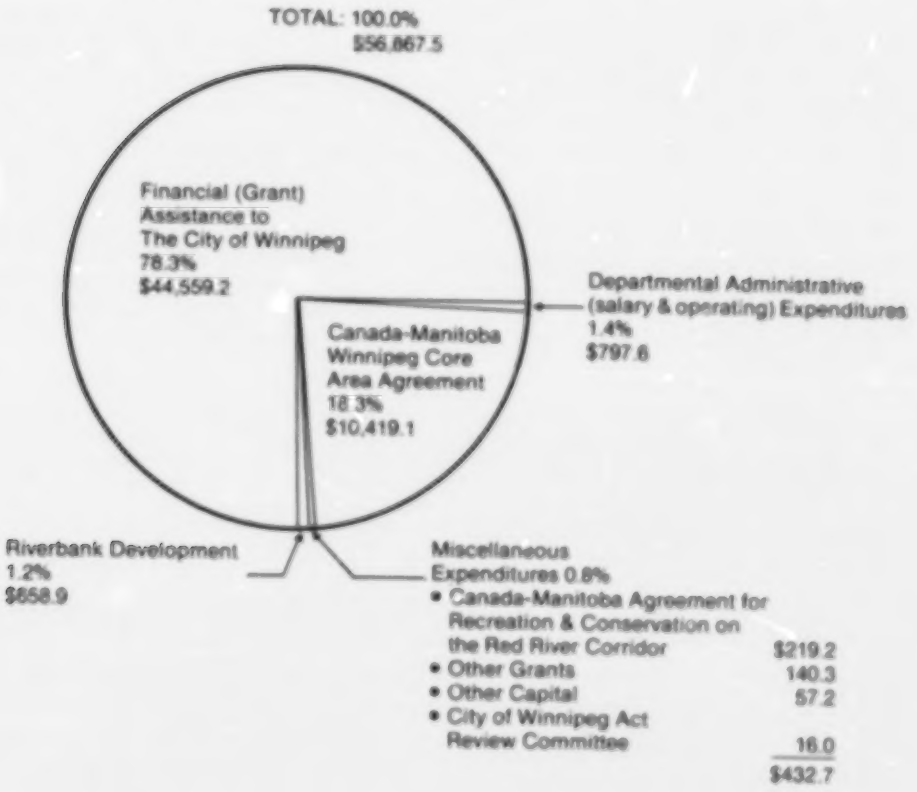

Revenue Summary
For the Fiscal Year ended March 31, 1987
With Comparative Figures for the Previous Fiscal Year

Program	Budget 1986-87 ($000)	Actual 1986-87 ($000)	Actual 1985-86 ($000)
Current — Other Revenue			
a) Core Area Agreement, City of Winnipeg	846.0	715.6	995.7
b) Sundry, A.R.C. Agreement	5.8	2.9	5.8
— Government of Canada			
a) A.R.C. Agreement	12.5	.0	11.7
b) Core Area Agreement	845.9	715.6	995.7
TOTAL (Current Operating Programs)	1,710.2	1,434.1	2,008.9
Capital — Other Revenue			
a) Core Area Agreement, City of Winnipeg	1,990.8	1,652.8	2,127.8
b) Land Sales, North Logan Redevelopment	.0	5.6	13.8
c) Sundry	.0	27.7	42.6
d) A.R.C., Special Projects	50.0	.0	90.2
— Government of Canada			
a) A.R.C. Agreement	19.1	.0	171.2
b) Core Area Agreement	1,990.9	1,652.8	2,127.8
TOTAL (Revenues Related to Capital)	4,050.8	3,338.9	4,573.4
DEPARTMENT TOTAL	5,761.0	4,773.0	6,582.3

NOTE: All figures have been rounded to the nearest $100; exact figures can be obtained from The Public Accounts 1985-86 and 1986-87.

Administration and Finance Branch

Director : James Beaulieu

The objectives of the Branch are:

- To provide an effective management, financial, and administrative support role in carrying out the Department's mandate and programming.
- To define and implement a provincial urban finance strategy that supports the achievement of provincial urban objectives within limited financial resources.
- To define and implement a departmental strategic plan that will guide future decision making respecting the implementation of provincial urban policies in the City of Winnipeg.

The Branch's activities include:

- personnel, financial, systems development, and selected administrative support services for the Department;
- staff support for the Urban Affairs Committee of Cabinet;
- policy review and development in urban finance;
- coordination of the Department's strategic planning function;
- coordination of the Department's budget preparation function;
- administration of financial grants to the City of Winnipeg;
- financial administration of Provincial activities under the Core Area Initiative;
- coordination and implementation of the Department's Affirmative Action Plan;
- coordination of the Department's Workplace Safety and Health Committee and responsibility for implementing the first phase of the Province's smoking policy;
- Departmental representation on government-wide Emergency Planning committees.

The Branch has a complement of 6.13 staff years — 1 secretarial support, 2 administrative support, 2 professional, and 1 managerial, and maintains a .13 term staff year for secretarial relief, as required. In this fiscal year, one secretarial position was transferred to the Policy Coordination Branch.

Affirmative Action

The Department's Affirmative Action Committee is in the process of implementing the Department's approved Affirmative Action Plan. The purpose of the Plan is to implement the Government's Affirmative Action Policy in order to ensure that Manitobans under-represented in government employ have access to Civil Service employment and to opportunities for career path development.

Statistical objectives for filling positions with target group members have been established by both target group and job family; these objectives will be monitored and reviewed annually. The representation of women in the Department in non-traditional positions satisfies the general objectives of affirmative action. Priority has therefore been placed upon the other three target groups: physically handicapped, native, visible minority.

Due to the department's small size and low turnover rates, progress in providing employment opportunities to target groups may be slow. The department's approved plan therefore places emphasis upon the provision of training and work experience for target group employees so that opportunities for promotions within and to other departments can be maximized.

Urban Finance Policy

The Administration and Finance Branch defines and implements a provincial urban finance strategy that supports the achievement of provincial urban objectives within limited financial resources, and that facilitates more orderly planning of expenditures.

In defining its urban finance policy, the Province has recognized that virtually all issues involving the City of Winnipeg have a financial component or impact. As a result, the role of the Department in intergovernmental finance is varied and wide-ranging. The Department routinely is involved in a number of local finance issues, including:

- the administration of direct financial assistance for the City of Winnipeg;
- the administration of cost-shared joint initiatives involving the City of Winnipeg;
- review and amendment of legislation defining local government financial administration and tax bases;
- the level and incidence of various local forms of taxation;
- alternative sources of local government revenue;

- the cost and financing of the provision of municipal services; and
- the financing of capital programs.

The Department's urban finance policy addresses the following provincial objectives:

- Emphasis on urban revitalization;
- Encouragement of the efficient use of resources;
- Promotion of economic development; and
- Reinforcement of the Province/City partnership.

More specifically, in defining an urban finance strategy, the Department is guided by the following criteria:

- To ensure that the City of Winnipeg conforms to the requirements of The City of Winnipeg Act with respect to financial matters.
- To ensure an adequate, reasonable level and variety of urban services.
- To enhance financial accountability to the Legislature for provincial expenditures and to clarify jurisdictional responsibility for service provision.
- To promote long-term planning by the Province and the City of resource allocations, especially in capital programming.
- To recognize the uniqueness of Winnipeg within the Manitoba municipal context, especially because of its physical size and complexity, population concentration, social issues and economic base.
- To promote a partnership of the three levels of government as an effective means of harnessing scarce public resources in support of local economic development.

Financial (Grant) Assistance to the City of Winnipeg

The Department of Urban Affairs administers three major programs which provide direct financial assistance to the City of Winnipeg.

These financial assistance programs are:

1) Unconditional Current Programs Grants
2) Urban Transit Operating Grants
3) Urban Capital Projects Allocation Grants

The first two programs provide financial assistance towards the City's operating expenditures, while the third provides financial assistance towards its capital expenditures.

1) Unconditional Current Programs Grant

The Unconditional Current Programs grant program was introduced in 1982. While this program provides unconditional financial assistance to the City of Winnipeg, it is intended to assist in the cost of delivering all city services. In 1986/87 grant payments under this program totalled $18,200,000.

2) Urban Transit Operating Grants

The Urban Transit operating grant program was also introduced in 1982. This program financially assists the City of Winnipeg by funding 50% of its transit system operating deficit up to an annually set grant ceiling. The Province's grant commitment towards the City's 1986 transit operating deficit was established at $15,925,000.

During 1986/87 Urban Transit Operating grant payments totalled $15,854,237 as reported below:

		1986/87 Grant Payments ($000)
1986 grant commitment	$15,925.0	
Less surplus 1985 grant advances (paid in 1985/86)	490.3	
1986 grant advances (paid in 1986/87)		15,434.7
1984 grant advances (paid in 1986/87)		419.5
Total 1986/87 grant payments		$15,854.2

3) Urban Capital Projects Allocation Grants

The Urban Capital Projects Allocation (U.C.P.A.) grant program was introduced in 1985. Under this program capital grants are made toward specific capital projects agreed to for cost sharing by the Government of Manitoba and the City of Winnipeg. In 1986 the provincial U.C.P.A. commitment was set at $13,432,690 for new capital projects approved by City Council. During the 1986/87 fiscal year capital grant payments totalling $10,504,930 were made to the City of Winnipeg towards work completed on approved projects. These payments included grants towards U.C.P.A. projects approved in 1985 and 1986, as well as projects which the Province made commitments towards in the years prior to the introduction of the U.C.P.A.

At March 31, 1987 the balance of approved provincial capital grant commitments stood at $8,305,300. The following table provides a summary of capital grant commitments and payments to March 31, 1987.

	Approved Provincial Commitment	Actual Grants Paid to March 31, 1986	1986/87 Grant Payments	Commitment Balance at March 31, 1987
	($000)	($000)	($000)	($000)
U.C.P.A.:				
1985 Approved Projects	13,882.3	10,120.6	1,913.8	1,847.9
1986 Approved Projects	13,432.7	.0	8,272.6	5,160.1
Sub-Total, U.C.P.A.	27,315.0	10,120.6	10,186.4	7,008.0
Other Capital Projects: (active projects approved prior to 1985)	5,404.5	3,788.6	318.6	1,297.3
TOTAL	$32,719.5	$13,909.2	$10,505.0	$8,305.3

Detailed Summary
Grant Assistance by Manitoba Urban Affairs to the City of Winnipeg
Actual Payments, 1982/83 to 1986/87

Grant Program	FISCAL YEAR ($000) 1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	
A. **Operating Grants:**						
1. Unconditional Current Programs	20,140.0	25,659.3	18,000.0	18,200.0	18,200.0	
2. Urban Transit Operating Grant (Payment by Year of Operating Deficit)						
a) 1982 — $13,660.0	13,660.0	.0	.0	.0	.0	
b) 1983 — $14,738.2	.0	14,738.2	.0	.0	.0	
c) 1984 — $15,415.2	.0	359.5	14,397.2	239.0	419.5	
d) 1985 — $14,970.7	.0	.0	.0	14,970.7	.0	
e) 1986 — $15,925.0	.0	.0	.0	490.3	15,434.7	(1)
Transit Operating	13,660.0	15,097.7	14,397.2	15,700.0	15,854.2	
3. Water Power Rental Grant	1,041.9	602.9	.0	.0	.0	
TOTAL OPERATING GRANTS	34,841.9	41,359.9	32,397.2	33,900.0	34,054.2	
B. **Capital Grants:**						
1. Unconditional Capital Programs	11,000.0	.0	8,500.0	1,000.0	.0	
2. Urban Transportation:						
a) Salter Street Bridge	.0	6,326.5	3,415.0	.0	.0	
b) Street Repair Program	.0	2,980.8	(2) .0	.0	.0	
c) Bridges, Overpasses & Underpasses 1985 Projects	.0	.0	.0	2,573.4	617.7	
d) Grade Separations and Waterways Crossings Renewal 1986 Projects	.0	.0	.0	.0	770.5	
e) Regional Streets Capital Renewal	.0	.0	.0	.0	1,582.0	
Urban Transportation	.0	9,307.3	3,415.0	2,573.4	2,970.2	
3. **Urban Transit:**						
a) New Buses						
i) 1983 Purchase	.0	587.2	.0	.0	.0	
ii) 1984 Purchase	.0	.0	429.7	3,027.0	.0	
iii) 1985 Purchase	.0	.0	.0	2,988.1	.0	
iv) 1986 Purchase	.0	.0	.0	.0	2,733.8	
b) Used Buses from Calgary & Edmonton	.0	805.5	.0	.0	.0	
c) Bus Refurbishing	.0	74.1	300.0	300.0	300.0	
d) New Handi-Transit Vans						
i) 1984 Purchase	.0	.0	165.1	.0	.0	
ii) 1985 Purchase	.0	.0	.0	170.1	1.5	
e) New Service Vehicles						
i) 1985 Purchase	.0	.0	.0	42.2	60.5	
ii) 1986 Purchase	.0	.0	.0	.0	22.0	

Detailed Summary
Grant Assistance by Manitoba Urban Affairs to the City of Winnipeg
Actual Payments, 1982/83 to 1986/87

Grant Program	FISCAL YEAR ($000) 1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
f) Garage Ventilation Project	.0	.0	.0	316.2	30.6
Urban Transit	.0	1,466.8	894.8	6,843.6	3,148.4
4. **Innovative Transit:**					
a) Telebus	.0	11.8	485.9	69.8	17.6
b) Downtown Bus Stop Information	.0	10.3	16.6	2.2	.5
c) Route Numbering System	.0	.0	198.1	.0	.0
d) Transit Terminals (Polo Park & Garden City Shopping Centres)	.0	.0	.0	10.7	35.0
e) Transit Priority Study	.0	.0	.0	.0	23.8
Innovative Transit	.0	22.1	680.6	82.7	76.9
5. **Community Revitalization:**					
a) Neighbourhood & Community Improvement (3)					
i) West Alexander	.0	.0	.1	101.4	.0
ii) Chalmers	.0	.0	64.3	9.3	10.2
iii) St. Matthews	.0	.0	68.4	57.6	20.0
iv) Daniel McIntyre	.0	.0	60.5	39.3	8.0
v) Dufferin	.0	.0	66.3	44.8	9.6
vi) King Edward	.0	.0	188.6	222.5	60.0
vii) St. John's	.0	.0	58.7	237.2	82.0
b) Manitoba/Winnipeg Community Revitalization					
i) Lord Roberts	.0	.0	29.0	118.2	110.7
ii) Weston	.0	.0	.0	.0	86.7
Community Revitalization	.0	.0	535.9	830.3	387.2
6. **Urban Infrastructure/Environment:**					
a) Sewer & Watermain Renewals	2,370.6 (4)	.0	.0	.0	.0
b) Munroe/Roland Combined Sewer Flood Relief Program					
i) Phase 1 — 1985 Project	.0	.0	.0	2,152.3	978.6
ii) Phase 2 — 1986 Project	.0	.0	.0	.0	2,509.1
c) Wastewater Disinfection Concept Study	.0	.0	.0	40.9	59.1
d) Assiniboine Park & Zoo 1985 Projects	.0	.0	.0	526.7	20.2
e) Urban Reforestation Program	.0	.0	.0	.0	115.8
f) N.E.W.P.C.C. Sludge Dewatering & Disposal Project	.0	.0	.0	.0	239.5
Urban Infrastructure/Environment	2,370.6	.0	.0	2,719.9	3,922.3

Detailed Summary
Grant Assistance by Manitoba Urban Affairs to the City of Winnipeg
Actual Payments, 1982/83 to 1986/87

Grant Program	FISCAL YEAR ($000) 1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
7. **Urban Land Assembly:**					
a) Fort Garry Land Assembly Abandonment of Expropriation	.0	.0	.0	393.0	.0
TOTAL CAPITAL GRANTS	13,370.6	10,796.2	14,026.3	14,442.9	10,505.0
TOTAL GRANTS	$48,212.5	52,156.1	46,423.5	48,342.9	44,559.2

SOURCE: The Public Accounts of Manitoba, 1982/83 to 1986/87, reorganized from departmental grant records to be comparable with 1986/87 program structure.

NOTES:

(1) Final amount attributed to 1986 operating deficit subject to reconciliation with audited 1986 financial statements of The City of Winnipeg Transit System. A ceiling on the provincial commitment for 1986 was set at $15,925.0.

(2) Street Repair Program grant was recovered from the Jobs Fund, Appropriation XXIX in 1983/84, funded as a special short-term employment program. Subsequent to the payment of the grant and an audit of actual expenditures by the City Auditor, an excess contribution in the amount of $269.5 was recovered. The net grant was $2,711.3.

(3) Existing Neighbourhood and Community Improvement Projects were transferred from the Manitoba Housing and Renewal Corporation to Urban Affairs effective April 1, 1984. Prior to this date, all provincial expenditures related to these projects were reported by M.H.R.C.

(4) Sewer and Watermain Renewals grant was recovered from the Employment Creation Program, Appropriation XXIX in 1982/83, funded as a special short-term employment initiative. Subsequent to the payment of the grant and audit of actual expenditures by the City Auditor, an excess contribution in the amount of $93.5 was recovered. The net grant was $2,277.1.

Urban Capital Projects Allocation

The Urban Capital Projects Allocation (U.C.P.A.) confirms Manitoba's financial commitment to infrastructure renewal and urban revitalization and encourages long-term, cost effective development in the City of Winnipeg. Assured financial assistance by the Province is seen as a means of improving capital planning by the City under its Five-Year Program and of assisting with the implementation of the policies, objectives, general principles and measures set out in Plan Winnipeg.

The Government of Manitoba has committed $90.0 million as the provincial contribution to the U.C.P.A. for the six year period from 1985 to 1990. For 1986, the second year for cost-sharing projects under the U.P.C.A., the Province committed capital financial assistance totalling $13,432,690. The 1986 provincial commitment was for the following capital grant programs and projects:

1) ***Urban Transportation Capital Program*** — $2,857,000

- Bridges, overpasses, and underpasses — grants totalling $1,275,000 towards renewal or improvement of 3 existing structures.
- Regional streets capital renewal grant — new grant of $1,582,000 for 1986 towards the maintenance (pavement reconstruction and/or asphalt resurfacing) of the existing regional street system.

2) ***Urban Transit Capital Program*** — $3,061,990

Grants for transit vehicles:

- 30 new transit buses — $2,739,990
- refurbishing 10 old buses — $300,000
- 2 new service vehicles — $22,000

3) ***Innovative Urban Transit/Demonstration Program*** — $ 230,000

Grants for the following projects:

- Special transportation service study — $25,000
- Transit shelters at high usage locations — $65,000
- Handi-Transit fixed route deviation project — $67,500
- Downtown transit survey and modelling project — $22,500
- Energy conservation measures in transit buildings — $50,000

4) ***Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program*** — $1,000,000

- Commitment to phase 1 of Spence/Memorial revitalization project.

5) ***Urban Infrastructure/Environment Program*** — $6,283,700

- Combined sewer flood relief — $3,200,000 grant for phase 2 of Munroe/Roland project to provide basement flood relief in the inner city and older neighbourhoods.
- Sludge dewatering and disposal project at the North End Water Pollution Control Centre — $2,850,000 grant to implement odor control measures.
- Urban reforestation program — $233,700 grant for the replacement of Dutch Elm diseased trees.

Total 1986 Grant Commitment under Urban Capital Projects Allocation — $13,432,690

Many projects approved for cost sharing under the U.C.P.A. require two or more years for project completion. Actual grant payments of the Province's approved project commitment are made as work on each project is completed, usually on a monthly or quarterly basis and upon receipt of a grant claim submitted by the City of Winnipeg. These project grant payments are presented in the Table: Detailed Summary, Grant Assistance to the City of Winnipeg, Actual Payments, 1982/83 to 1986/87.

Policy Coordination Branch

Director: Peter Walton

The principal objective of the Policy Coordination Branch is to ensure the realization of provincial urban goals and strategies in the City of Winnipeg. Priorities for the Branch include: urban transportation, the urban environment, urban employment and citizen participation. During the 1986/87 fiscal year, the Policy Coordination Branch had a complement of 8.35 staff years — 6.35 professional, one managerial and one secretarial. The secretarial position was transferred from the Administration and Finance Branch in this fiscal year.

The Policy Coordination Branch is responsible for formulating, analyzing, advising and coordinating policies and programs of the Provincial government as they relate to the City of Winnipeg. Major responsibilities of the branch include:

- administration of The City of Winnipeg Act, including legislative amendments ensuring that provisions of the Act are current and consistent with the needs of the City of Winnipeg and the objectives of the Province of Manitoba;
- formulation and coordination of provincial policies on planning, land use and transportation matters in the City of Winnipeg, including the provincial input into the Greater Winnipeg Development Plan (Plan Winnipeg);
- management of provincial participation in the Winnipeg Core Area Initiative Agreement and the North Portage Development Corporation;
- coordination of and recommendations on the resolution of City/Province urban policy and planning issues;
- implementation of the Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program in cooperation with the City of Winnipeg to ensure the physical and social renewal of older city neighbourhoods.

Major accomplishments of the Branch during the 1986/87 fiscal year include:

- Adoption of Plan Winnipeg.
- Review of **The City of Winnipeg Act Review Committee Final Report** and the preparation of a discussion paper on proposals for changes to The City of Winnipeg Act. This document was tabled in the legislature on February 27, 1987.
- Review of requested amendments to The City of Winnipeg Act and preparation of approved amendments for the 1986 Session of the Legislature.
- Participation in a study of policy options which could be considered to meet the transportation requirements of the elderly and physically disabled.
- Identification of conditional transportation grants to the City of Winnipeg to financially assist in the renewal and upgrading of the street infrastructure and to encourage innovation in public transit.
- Management of provincial participation in the Winnipeg Core Area Initiative Agreement.
- Implementation of the North Logan Redevelopment Project in cooperation with Manitoba Housing.
- Provincial input into the North of Portage Redevelopment project, including identification and approval of major public sector components in the redevelopment to receive provincial funding.
- Development of a site plan, in consultation with local residents, for an urban natural area park on provincial land on Omand's Creek.

Other Expenditures, Policy Coordination

Operating expenditures of the Policy Coordination Branch totalled $9,900 in the 1986/87 fiscal year.

In addition, Urban Affairs provides financial assistance to external agencies in certain circumstances where the activities of these agencies assist the department in fulfilling its mandate. During the 1986/87 fiscal year, the following grants were made:

1. Logan Community Committee received financial assistance to facilitate the participation of North Logan residents in the planning and redevelopment of their neighbourhood. The Logan Community Committee has been an active participant in the redevelopment process which is now nearing completion.
2. The Institute of Urban Studies, University of Winnipeg received a grant from Urban Affairs to assist in the cost of holding a one day conference entitled "Liveable Winter Cities: A Manitoba Perspective" on February 14, 1987.
3. The Government Finance Officers Association received a grant to assist with the cost of its annual Western Canadian Conference held in Winnipeg in September, 1986.
4. Seniors Transportation Service Inc. received a grant to assist with the operation of this transportation service for physically disabled and elderly residents of the Fort Garry and Fort Rouge areas of Winnipeg.
5. Klinic Inc. received a grant for Project Drive which provides transportation services to the more than 400 residents who use the program, many of whom are seniors.

Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program

In 1984, Manitoba Urban Affairs assumed responsibility for community revitalization initiatives designed to improve living conditions, municipal services and community facilities in the City of Winnipeg's aging residential neighbourhoods. Subsequently, Manitoba and Winnipeg developed the cost-shared Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program (M/WCRP) which was announced in November, 1985.

The M/WCRP follows in a tradition of similar tri-level programs that were initiated in the 1970's. These included the Neighbourhood Improvement Program (NIP), the Community Services Contribution Program (CSCP) and the Community Improvement Program (CIP), that were implemented in twelve neighbourhoods in Winnipeg and three other communities in Manitoba.

Community improvement programs are now implemented under the joint M/WCRP program which is delivered through the Neighbourhood Improvement Division of the City of Winnipeg. In addition to funding activities designed to improve and enhance community facilities and municipal services in older residential neighbourhoods, M/WCRP also directs funds towards stimulating citizen involvement in the planning and development of their neighbourhoods.

The Weston community was the first area designated to receive M/WCRP funding. In 1985, a total of $2.8 million was committed to the Weston project. The Province will contribute 50% of this cost up to $1.4 million.

The Spence-Memorial neighbourhood has also been designated as a M/WCRP area. The project is divided into two phases with an approximate total cost of $4 million. In January, 1986 the Province committed up to $1 million as its 50% share of the first phase of the project.

Ongoing and Previous Commitments to Community Improvement Programs

Provincial Contributions to March 31, 1987

Project Location	Total Estimated Cost (in dollars)	Provincial Commitment 25% Share	Total Contribution to March 31, 1986	Contribution from Apr. 1, 1986 to March 31, 1987
Chalmers	$ 3,345,000	$ 836,250	$ 825,550	$ 10,150
St. Matthews	$ 2,080,000	$ 520,000	$ 496,978	$ 20,024
Daniel McIntyre	$ 2,500,000	$ 625,000	$ 595,316	$ 7,963
Dufferin	$ 1,254,000	$ 313,500	$ 241,003	$ 9,616
King Edward	$ 2,765,000	$ 691,250	$ 578,208	$ 59,973
St. John's	$ 2,500,000	$ 625,000	$ 327,618	$ 82,026
Total	$14,444,000	$3,611,000	$3,064,673	$ 189,752

Provincial Contributions to the Manitoba/Winnipeg Community Revitalization Program

Project Location	Total Estimated Cost	Provincial Commitment 50% Share	Total Contribution to March 31, 1986	Contribution from Apr. 1, 1986 to March 31, 1987
Weston	$ 2,800,000	$1,400,000	—	$ 86,722
Spence-Memorial (Phases I & II)	$ 4,000,000	$2,000,000	—	—
Lord Roberts*	$ 2,240,000	$1,120,000	$ 147,213	$ 110,634
Total	$ 9,040,000	$4,520,000	$ 147,213	$ 197,356

* Lord Roberts project funded on a transitional basis prior to approval of M/WCRP.

Urban Transit and Transportation

Financial assistance is provided to the City of Winnipeg for urban transit and transportation through four separate grant programs.

Urban Transportation Major Capital Projects Grant

The objective of this program is to assist the City of Winnipeg with the capital costs of key elements of the regional street system, consistent with the transit-oriented containment policy in Plan Winnipeg, the City's overall development plan. The emphasis of this program has been on rehabilitation or replacement of existing infrastructure of the regional street system, in particular bridges and overpasses. In the 1986/87 fiscal year, Urban Affairs committed 50% of the eligible costs for three urban transportation renewal projects, namely: the McPhillips Street Underpass, the St. Vital Bridge and Marion Street at the Seine River. The total grant for these projects was $1,275,000. In fiscal year 1986/87 an annual lane kilometre grant was also introduced to assist the City of Winnipeg in the maintenance of the regional street system. This unconditional grant was made on the basis of $1,000 per lane kilometre of paved regional street up to a maximum of $1,582,000.

Urban Transit Capital Grant

The objective of this program is to provide capital grant assistance to the City of Winnipeg for renewal of the Winnipeg Transit bus fleet and upgrading of transit facilities and equipment on an approved project basis.

In the 1986/87 fiscal year, Urban Affairs committed $3,019,500 which represents 50% of the eligible costs for the following projects:

- purchase of 30 new Flyer buses
- refurbishing of 10 older buses.

Innovative Urban Transit Demonstration Project Grants

The objective of this program is to help increase ridership to achieve a more efficient and effective transit system in the City of Winnipeg. These grants support Plan Winnipeg's transit-oriented containment policy which has been endorsed by both the Province and City Council. The grant covers 50% of the net approved cost of the projects.

During the 1986/87 fiscal year, the Department agreed to cost-share up to $387,500 to assist in the financing of the following projects:

- Seniors Transportation Service Study
- Shared Taxi Demonstration in a developing area
- Shelters at high usage locations
- Handi-Transit fixed route deviation project
- Telebus and general transit guide
- Downtown survey work and modelling
- Energy conservation project
- Downtown passenger amenities.

Urban Transit Operating Grant

Up until the 1960's most Canadian transit systems recovered their costs from the farebox. However, with rapid suburban expansion and large increases in fuel and labour costs, all transit systems now operate with a deficit. Since 1966 a Provincial objective has been to share the cost of this deficit with the City of Winnipeg.

Since 1982 the Province has made grants equal to 50% of the City's audited contribution toward the annual transit system deficit, up to an annual grant ceiling. For the City's Transit System 1986 operating year, the Department's grant commitment equalled $15,925,000.

Riverbank Development

In January 1986, the Minister of Urban Affairs proposed the establishment of a non-profit waterways authority for Winnipeg and announced the Province's intention to seek the involvement of the City of Winnipeg and the Government of Canada. During 1986/87, the department began discussions with representatives from federal, provincial and municipal government departments and interests in the community, about various options for the waterways authority. A Riverbank Development allocation was also established in the department's budget to provide for riverbank development projects in the City of Winnipeg.

The first major initiative under the Riverbank Development Program is the development of 2.4 hectares of provincially owned property along Omand's Creek. In 1986/87, the Department prepared the "Omand's Creek Property Study" in consultation with the local community. This study proposed developing the area as a natural area park with native grasses and trees, trails, interpretive plaques, a pedestrian bridge and chain and post fencing. Construction is planned for the 1987/88 fiscal year.

Following an announcement by the Province of Manitoba in February, 1986 of a major program to "clean up the Red and Assiniboine Rivers," Urban Affairs and Environment and Workplace Safety and Health were appointed co-chairs of a committee to develop details of the proposed "River Renewal Program." Subsequent to the formation of this working group, a River Renewal Committee of Cabinet was established in February, 1987 with the Minister of Natural Resources as chairperson.

Strengthening Local Government in Winnipeg

The present City of Winnipeg Act has served the City of Winnipeg well since its passage in 1972. It is becoming however, a patchwork of amendments which have to be made annually in an attempt to keep up with circumstances not envisaged in the original draft. In June 1984, the Government of Manitoba appointed a five-person committee to review The City of Winnipeg Act. In January 1986, the Committee and the Minister of Urban Affairs presented the Committee's findings and recommendations to the public. Manitoba Urban Affairs carefully reviewed **The City of Winnipeg Act Review Committee Final Report, 1986** and proposed to institute a number of changes to The City of Winnipeg Act over and next two years. These proposals were set out in a Discussion Paper tabled in the Legislature on February 27, 1987.

Highlights of the proposed legislative reform package include provisions that would:

- Strengthen the role of the Mayor in developing and overseeing City policies;
- Create a twelve member Executive Policy Committee, chaired by the Mayor and consisting of the Deputy Mayor and the chairpersons of four major Standing Committees appointed annually by the Mayor and a Councillor elected annually from each of the six Community Committees;
- Create the new position of "Presiding Officer of City Council" elected from among Council members;
- Expand the role of Community Committees in local planning;
- Define a clearer and more strategic role for the Province in the adoption of the Greater Winnipeg Development Plan;
- Provide for the creation of business improvement zones in Winnipeg;
- Create a "City of Winnipeg Ombudsman" to investigate public complaints of administrative injustice; and
- Establish an Independent Boundaries Commission to review the City's electoral and community boundaries every nine years.

The Greater Winnipeg Development Plan (Plan Winnipeg)

Part XX of The City of Winnipeg Act requires City Council to prepare a City-wide development plan, referred to as the Greater Winnipeg Development Plan. Under the provisions of Section 569 of the Act, the Development Plan is to identify the City's policies and proposals for urban growth with specific reference to physical, social and economic environments as well as transportation. The current Development Plan, known as Plan Winnipeg By-law 2960, was given final adoption (third reading) by City Council in April of 1986.

Under Section 578 of The City of Winnipeg Act, the Minister of Urban Affairs is given the responsibility for reviewing and approving the Greater Winnipeg Development Plan and any amendments thereto. During the 1986/87 fiscal year, the Department reviewed five amendments to Plan Winnipeg which were requested by City Council. All five amendments were approved by the Minister. In addition, the City of Winnipeg and the Minister adopted two amendments initiated by Urban Affairs that designate lands in the Inkster North policy area from "industrial" to "residential" and that proposes the phasing of development in the Dawson policy area.

Historic Buildings Preservation

Section 483 of The City of Winnipeg Act enables the City to establish by by-law a list of buildings and structures of significant architectural or historic interest and to determine the criteria, priorities and procedures for placing these buildings and structures on the buildings conservation list. On February 2, 1977, City Council passed By-law #1474/77 to provide for a Building Conservation List and the listing thereon of buildings, erections or structures deemed to be of special architectural or historic interest, to prohibit or regulate their alteration, repair, demolition or removal, and to regulate and prohibit the issuance of demolition permits. Manitoba Urban Affairs has provided one of the two provincial representatives on the Committee since its inception. Since 1977, 178 buildings have been evaluated by the Historic Buildings Committee to determine their heritage value. Of these 178 buildings, 112 have been included on the City's Building Conservation List.

Through the Winnipeg Core Area Initiative Agreement, grants have been made available since 1983 for the restoration of buildings on the Building Conservation List located within the Historic Winnipeg Restoration Area. In 1986, the Department of Culture, Heritage and Recreation announced its municipally designated Heritage Building Grant Program. During the past year, The City of Winnipeg Act was amended to enable the City Assessor to exempt from property assessment structures listed on the Building Conservation List undergoing substantial renovation.

In February, 1987, Manitoba Urban Affairs moved into the newly renovated A. A. Heaps Building, the former Bank of Nova Scotia building on Portage Avenue at Garry Street in Winnipeg. The official opening and provincial dedication of this historic building took place on Monday, February 16, 1987.

Winnipeg Core Area Initiative

Winnipeg Core Area Initiative 1981-1986

The 1981-86 $96 million, tri-level Core Area Initiative Agreement encompassed a comprehensive set of programs designed to arrest physical decline and improve job opportunities and living standards for core area residents. As of March 31, 1986 no new projects could be authorized and all existing projects were to be completed by September 30, 1987, with the exception of land expropriations.

Each of the three levels of government was an equal participant in the management of the Initiative and in the decision-making process. Manitoba Urban Affairs represented the Province in the Core Area Initiative.

A significant degree of success has been achieved in meeting the objectives of the Agreement, including:

- more than 100 private sector employers have worked with the Core Area Training and Employment Agency to develop training and employment opportunities and over 1,000 training positions were created. As a result, approximately 700 employment disadvantaged core area residents have now been placed in permanent jobs.
- more than 460 non-profit and co-op housing units were constructed or renovated within the core area and an additional 240 private market housing units were developed; home repair activity resulted in the renovation of more than 3,400 inner city housing units. More than 480 incentive grants were provided for the purchase of new homes and 186 for the purchase of existing homes in the inner city.
- The Community Facilities Program, implemented by Urban Affairs has provided grants to 56 projects totalling $5.2 million, as of March 31, 1987. The program has succeeded in levering $22.3 million of external funding and has provided approximately 390 person years of construction related employment.

Provincial Contribution to Core Area Initiative to March 31, 1987

Total Cost of C.A.I. (1981-86)	Total Provincial Share (1/3)	Total Provincial Expenditures to March 31/87
$96.0 M	$32.0 M	$28.0 M

Winnipeg Core Area Initiative 1986-1991

The three levels of government have recognized that there are significant opportunities to build upon the accomplishments of the first Core Area Initiative Agreement. Accordingly, Canada, Manitoba and Winnipeg agreed upon a renewed five-year, $100 million Agreement which came into effect on April 1, 1986 and will end on March 31, 1991.

The overall goal of the renewed Core Area Agreement is to increase the vibrancy and vitality of the city centre and surrounding neighbourhoods. This is to be achieved by a strategy which expands the commercial, business, recreation, cultural and support service activities of the general area, and by facilitating revitalization of key inner city neighbourhoods. The strategy has three integrated objectives:

- to stimulate investment, employment and economic growth;
- to support the physical, economic and social revitalization of inner city neighbourhoods, including the provision of special employment opportunities; and
- to maximize the impact of physical and social investment on Core Area revitalization through the provision of strong central co-ordination.

The renewed Agreement will continue to operate within the same administrative structure. Overall direction and management lies with the Policy Committee on which the Minister of Urban Affairs represents Manitoba. As the lead department, Urban Affairs is responsible for co-ordinating all provincial participation in the Initiative and represents Manitoba on a number of intergovernmental and advisory committees. Urban Affairs also established and chairs a provincial interdepartmental advisory committee on the Core Area Initiative.

The department is directly involved in the implementation of the Community Services and Facilities Program and the Riverbank Enhancement Program (with Winnipeg). In addition, Urban Affairs is involved in joint implementation with Canada and Winnipeg of the Public Information and Programming and the Strategic Capital Programs. Education Support Services, Employment and Training and components of the Housing Program are also implemented by Manitoba.

No significant expenditures on the renewed Agreement occurred during the 1986/87 fiscal year. Efforts were focused on developing the thirteen programs that make up the renewed Initiative and establishing the guidelines and criteria for each of the program areas. The renewed Core Area Initiative Agreement will ensure that there is a continuation of activities and flow of dollars directed toward the revitalization of the inner city.

North Portage Development Corporation

The North Portage Development Corporation was established in December, 1983. Through a Unanimous Shareholders' Agreement, the Government of Canada, the Province of Manitoba and the City of Winnipeg provided an initial capital authorization of up to $76 million to be used in accordance with an approved Concept and Financial Plan.

The nine-member Board of Directors of North Portage Development Corporation is appointed by the shareholders with each nominating three directors. In addition, a chairperson of the Board is chosen unanimously by the shareholders.

The Board's initial objective was to redevelop a three and one half block area bordering on the north side of Portage Avenue in downtown Winnipeg through a combination of private, public and institutional investment.

The main components of the North Portage Development Corporation redevelopment plan are:

- The new three-storey Portage Place retail complex. Construction began in December, 1985 on the 300,000 square feet of retail space containing over 140 retail and service outlets. Portage Place is scheduled to open in September 1987.
- The 1,100 units of market housing of which 380 units are under construction and expected to be completed in 1988. The remaining stages of senior; and market housing will be undertaken in orderly phases over the next several years as the demand warrants.
- An office complex for the corner of Portage Avenue and Colony Street. The 19-storey head office building, to be ready for occupancy in early 1988, represents a total private investment of $30 million.
- Creation of an Urban Village through special streetscaping and design integration of buildings and street level retail establishments.
- Major enclosed public amenity spaces on the north side of Portage Avenue linked through all weather connections to the south side of Portage Avenue and Eaton's and The Bay.
- An IMAX theatre. This is a $7.5 million project consisting of a 250 seat large-screen theatre and a 70mm film on Manitoba. This film is scheduled to open the theatre in the fall of 1987. The theatre and film were funded through the Canada-Manitoba Tourism Development Agreement, the Manitoba Jobs Fund and the North Portage Development Corporation.

The Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C.)

Background

In 1978, Canada and Manitoba entered into an Agreement for Recreation and Conservation on the Red River Corridor (A.R.C. Agreement). The Agreement provides for Federal/Provincial cooperation in planning, operation, management, and financing of areas containing important heritage and recreation resources.

The 1978 A.R.C. Agreement provides $12,907,000 cost-shared funding over a seven year period (1978 to 1985) to develop, preserve and protect the scenic, recreational and historical resources of the Red River Corridor from St. Norbert to Lake Winnipeg. The cost-shared funding provided for some projects to be jointly financed and for others to be solely financed by either Canada or Manitoba.

Through the A.R.C. Agreement, a Master Development Plan was prepared and projects were identified for feasibility studies and implementation.

Canada/Manitoba A.R.C. Management Board

The Federal and Provincial Ministers responsible for the A.R.C. Program each appointed two representatives to a Management Board which is responsible for the management and implementation of the A.R.C. Agreement. Manitoba is represented by the Deputy Ministers of Urban Affairs and Natural Resources.

Manitoba A.R.C. Authority

The Manitoba A.R.C. Authority was established in 1981 to implement those projects cost-shared by Manitoba and Canada or funded 100% by Manitoba. The two projects funded totally by Canada are implemented by Parks Canada.

Extension of A.R.C. Agreement

The A.R.C. Agreement was scheduled to terminate on March 31, 1985. In order to complete some of the projects which had not been fully implemented, Canada and Manitoba extended the time period of the A.R.C. Agreement for three years from April 1, 1985 to March 31, 1988. Work on the Trappist Monastery was completed in 1986/87. The Forks Interpretive Park is scheduled to open in 1988.

East Yards Redevelopment

Under programs in both the first and renewed Core Area Initiative Agreements, activities have taken place leading to the future redevelopment of the CN East Yards lands which include the historically significant junction of the Red and Assiniboine Rivers. The renewed Initiative provides $20 million for this purpose and an agreement with CN will result in approximately 56 acres of CN land coming into public ownership.

A tri-level Task Force was established in late March, 1987 to review and provide recommendations on options for the redevelopment of the Yards. After a lengthy consultative process, the Task Force, which included the Deputy Minister of Urban Affairs, submitted its report to the Policy Committee of the Core Area Initiative. The report includes recommendations on redevelopment objectives and strategies, site planning principles, an implementation mechanism, and a public consultation process. The acceptance of the report by Policy Committee lays the groundwork for an authority which will be charged with the responsibility of implementing the redevelopment of the East Yards (the Forks) site.

Manitoba

Rapport annuel 1986 - 87

Affaires urbaines

Manitoba

Ministre des Affaires urbaines

Palais législatif
Bureau 317
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

Juillet 1988

À Son Honneur
L'honorable George Johnson
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires urbaines, pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre,

Monsieur Gerald Ducharme

Manitoba

Sous-ministre des Affaires urbaines

Palais législatif
Bureau 311
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

Juillet 1988

Monsieur Gerald Ducharme
Ministre des Affaires urbaines

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires urbaines pour l'année financière 1986-87.

C'est avec mes respects, Monsieur le Ministre, que j'ai le privilège de vous soumettre ce document.

Le sous-ministre,

James O. Beaulieu

Table des Matières

TITRE	PAGE
Lettres d'envoi	3
Organigramme	8
Mandat du Ministère	9
Pouvoirs conférés par la loi	10
États financiers	11
État comparatif des dépenses	11
Ventilation des dépenses par grands secteurs d'activité	12
État comparatif des recettes	13
Direction de l'administration et des finances	14
Objectifs et activités de la Direction	14
Programme d'action positive	14
Politique financière concernant la Ville de Winnipeg	14
Aide financière à la Ville de Winnipeg	15
État comparatif de l'aide financière versée	17
Subventions pour les projets d'immobilisations de la Ville	20
Direction de la coordination des politiques d'urbanisme	21
Objectifs et activités de la Direction	21
Autres dépenses	21
Programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)	22
Transports en commun et réseau urbain	23
Aménagement des rives	24
Renforcement de l'administration municipale	24
Plan directeur de la conurbation de Winnipeg	25
Protection des monuments historiques	25

TITRE	PAGE
Opération centre-ville de Winnipeg	26
Entente sur le centre de Winnipeg, de 1981 à 1986	26
Entente renouvelée, de 1986 à 1991	26
Corporation de développement du nord de l'avenue Portage	28
Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la Rivière Rouge (A.R.C.)	29
Réaménagement des gares de triage	30

Organigramme du ministère des Affaires urbaines

(au 31 mars 1987)

Mandat du ministère

Affaires urbaines Manitoba est chargé de l'élaboration et de l'administration, tant sur le plan de la législation que des finances et de la planification, des structures susceptibles de répondre de façon efficace aux besoins des citoyens de Winnipeg. La Province du Manitoba et la Ville de Winnipeg ont un intérêt commun qui est d'améliorer le bien-être des habitants de notre capitale et de promouvoir Winnipeg à titre de principale charnière économique, culturelle et sociale de la province.

Affaires urbaines Manitoba remplit son mandat de la façon suivante :

1. Le Ministère élabore et coordonne les politiques gouvernementales qui portent sur les principales questions urbaines, notamment les transports, l'aménagement foncier, les finances, le développement communautaire, l'environnement et la participation des citoyens.
2. Le Ministère recommande des modifications à la City of Winnipeg Act, dans le but de faciliter l'administration de la ville.
3. Le Ministère administre les programmes d'aide financière à la Ville de Winnipeg.
4. Le Ministère négocie et met en oeuvre des accords intergouvernementaux ainsi que des programmes destinés à améliorer la vie en milieu urbain.
5. Le Ministère offre également des services aux habitants de la capitale.

Pouvoirs conférés par la Loi

Le ministère des Affaires urbaines est chargé de l'application de la City of Winnipeg Act (S.M. 1971, Cap. 105) (Loi sur la Ville de Winnipeg). La Ville de Winnipeg a été créée en vertu de la Loi, qui stipule les pouvoirs conférés par la Province du Manitoba à la Ville, ainsi que les responsabilités qu'elle lui a confiées. La Loi définit, en outre, certains pouvoirs que garde la Province. Vu l'importance de Winnipeg et sa compétence administrative, la Loi laisse à la Ville une grande autonomie en matière de décision et d'utilisation des fonds. L'adoption des arrêtés municipaux, l'aménagement et le zonage ainsi que la gestion financière demeurent du ressort de la Ville.

En 1986-1987, deux projets de loi modifiant la City of Winnipeg Act ont été adoptés. C'est ainsi que le Projet de loi 37 (L.M. 1986-1987, c. 47), Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg, permet que les bâtiments historiques qui sont l'objet d'importants travaux de restauration ne soient pas, provisoirement, soumis à l'évaluation foncière. D'autres modifications confèrent à la Ville le droit d'ordonner la démolition de bâtiments qui représentent un danger. D'autres encore portent sur l'établissement et l'organisation du Service de police de Winnipeg et l'abolition de la Commission de police de la Ville de Winnipeg, et certaines portent sur des activités courantes, tels la délivrance de permis et de licences, les demandes de dérogation aux règlements de zonage, l'émission des débentures et le montant de divers droits à payer.

Le Projet de loi 37 (L.M. 1986-1987, c. 47), Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale et la Loi sur la Ville de Winnipeg, modifie l'article 31 de la Loi sur l'évaluation municipale en conférant au lieutenant-gouverneur en conseil l'autorité de prendre des règlements qui établissent des catégories de bien-fonds. La Loi modifie également l'article 152 de la Loi sur la Ville de Winnipeg en conférant au Conseil municipal de Winnipeg l'autorité de fixer en vertu d'un arrêté municipal, et ce en 1987, 1988 et 1989, des tarifs d'imposition différentiels pour les catégories de bien-fonds définies par le règlement pris en vertu de la Loi sur l'évaluation municipale. Les modifications stipulent que l'arrêté municipal pris par la Ville doit être approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Par ailleurs, le ministre des Affaires urbaines est chargé de l'application de la loi non refondue "An Act Respecting the Taxation of the Canadian Pacific Railway Company by the City of Winnipeg and to Amend the Winnipeg Charter," 1956 (S.M. 1956, Cap. 109), ainsi qu'elle a été modifiée par le S.M. 1982-83-84, Cap. 89. La loi originale et ses modifications précisent le statut particulier dont jouit la société Canadien Pacifique Limitée en matière d'impôt foncier pour ce qui est des bien-fonds qu'elle possède au centre-ville de Winnipeg. Elle perdra ce statut en 1989, année où elle commencera à payer normalement des impôts fonciers.

État condensé des dépenses

Année financière se terminant le 31 mars 1987
(Chiffres correspondants de l'année financière précédente)

Programme		Budget 1986-1987 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1986-1987 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1985-1986 (en milliers de $)
20-1A	Traitement du Ministre	20,6	19,5	9,1
20-1B	Cabinets du Ministre et du Sous-ministre	227,9	216,8	117,9
20-1C	Services financiers et administratifs	264,0	269,8	269,2
20-1	TOTAL (Administration et finances)	512,5	506,1	396,2
20-2	TOTAL (Aide financière à la Ville de Winnipeg)	34 544,8	34 054,2	33 900,0
20-3A	Coordination des politiques d'urbanisme — Salaires	299,9	277,4	241,2
20-3B	Coordination des politiques d'urbanisme — Autres dépenses	157,3	154,4	84,1
20-3C	Entente sur le centre de Winnipeg — Dépenses de fonctionnement	3 116,2	2 771,0	4 142,0
20-3D	Comité de révision de la Loi sur la Ville de Winnipeg	0,0	16,0	262,0
20-3E	Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge (A.R.C.)	25,0	1,8	123,4
20-3F	Aménagement des rives	50,0	15,9	5,0
20-3	TOTAL (Coordination des politiques d'urbanisme)	3 648,4	3 236,5	4 837,7
20-4A	Dépenses en capital — Entente sur le centre de Winnipeg	9 651,3	7 648,1	9 297,8
20-4B	Dépenses en capital — A.R.C.	90,3	217,4	576,1
20-4C	Subventions en capital à la Ville de Winnipeg	13 134,4	10 505,0	14 442,9
20-4D	Dépenses en capital — Aménagement des rives	450,0	643,0	0,0
20-4E	Autres dépenses en capital	0,0	57,2	0,0
20-4	TOTAL (Dépenses en capital)	23 326,0	19 070,7	24 316,8
20	**TOTAL POUR LE MINISTÈRE**	62 031,5	56 867,5	63 450,7

NOTE: Tous les montants ont été arrondis aux 100 $ près. On peut toutefois obtenir les montants exacts et leur ventilation en consultant les comptes publics de 1985-1986 et de 1986-1987. Aux fins de comparaison, les dépenses réelles de 1985-1986 ont été regroupées de façon à correspondre à la structure du programme de 1986-1987. Le budget comprend les sommes prévues dans les Autorisations de crédits — Entente Canada-Manitoba sur le centre de Winnipeg — ainsi que les crédits prévus dans le Budget des dépenses de la Province du Manitoba.

Ministère des Affaires urbaines

Dépenses réelles de 1986-1987 (en milliers de $)

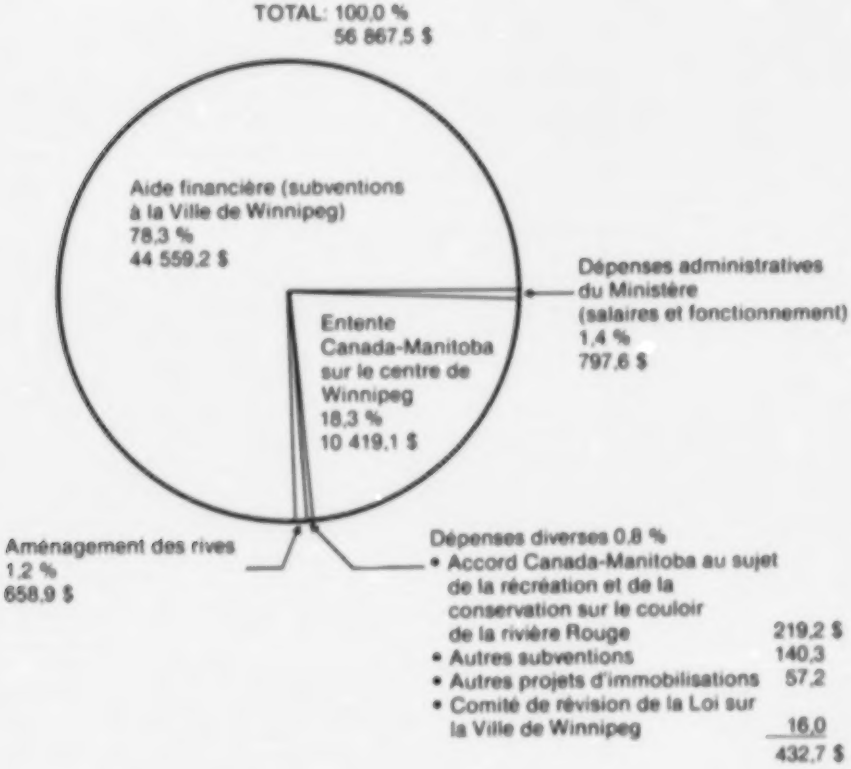

État condensé des recettes

Année financière se terminant le 31 mars 1987
(Chiffres correspondants de l'année financière précédente)

Programme	Budget 1986-1987 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1986-1987 (en milliers de $)	Dépenses réelles 1985-1986 (en milliers de $)
Programmes de fonctionnement courants			
— Autres recettes			
a) Entente sur le centre de Winnipeg, Ville de Winnipeg	846,0	715,6	995,7
b) Divers, A.R.C.	5,8	2,9	5,8
— Gouvernement du Canada			
a) A.R.C.	12,5	0,0	11,7
b) Entente sur le centre de Winnipeg	845,9	715,6	995,7
TOTAL (Recettes des programmes de fonctionnement courants)	1 710,2	1 434,1	2 008,9
Programmes d'immobilisations			
— Autres recettes			
a) Entente sur le centre de Winnipeg, Ville de Winnipeg	1 990,8	1 652,8	2 127,8
b) Vente de bien-fonds, réaménagement du quartier situé au nord de l'avenue Logan	0,0	5,6	13,8
c) Divers	0,0	27,7	42,6
d) A.R.C., projets spéciaux	50,0	0,0	90,2
— Gouvernement du Canada			
a) A.R.C.	19,1	0,0	171,2
b) Entente sur le centre de Winnipeg	1 990,9	1 652,8	2 127,8
TOTAL (Recettes tirées des immobilisations)	4 050,8	3 338,9	4 573,4
TOTAL POUR LE MINISTÈRE	5 761,0	4 773,0	6 582,3

NOTE: Tous les montants ont été arrondis aux 100 $ près. On peut obtenir les montants exacts en consultant les comptes publics de 1985-1986 et de 1986-1987.

Direction de l'administration et des finances

Directeur : James Beaulieu

Objectifs de la Direction :

- Aider le Ministère à remplir son mandat et à mettre en oeuvre ses programmes en offrant un appui solide dans les domaines de la gestion, des finances et de l'administration.
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie gouvernementale financière concernant la Ville de Winnipeg, stratégie qui aide à atteindre les objectifs fixés par la Province en matière d'affaires urbaines et ce malgré des ressources financières limitées.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action au sein du Ministère, plan qui, en donnant une direction générale, aidera à prendre les décisions concernant la mise en oeuvre, pour ce qui est de Winnipeg, des politiques du gouvernement en matière d'affaires urbaines.

Activités :

- Offrir des services dans les domaines du personnel, des finances, ainsi que certains services administratifs de soutien au Ministère; élaborer des systèmes;
- aider les membres du personnel qui participent aux travaux du Comité du Cabinet chargé des affaires urbaines;
- élaborer et étudier la politique financière urbaine;
- coordonner toutes les activités liées à la planification stratégique que doit entreprendre le Ministère;
- coordonner toutes les activités liées à la préparation du budget que doit entreprendre le Ministère;
- administrer les subventions versées à la Ville de Winnipeg;
- veiller à l'administration financière des activités entreprises par la Province dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg;
- mettre en oeuvre et coordonner le Programme d'action positive au sein du Ministère;
- coordonner les activités du Comité sur la sécurité et la santé des travailleurs établi au Ministère et veiller à la mise en oeuvre de la première étape de la politique anti-tabac du gouvernement;
- représenter le Ministère aux comités de planification d'urgence établis à l'échelle gouvernementale.

La Direction compte 6,13 années-personnes réparties comme suit : 1 secrétaire, 2 agents administratifs, 2 professionnels et 1 directeur. Le reste (0,13 année-personne) est réservé aux services d'appoint d'une secrétaire engagée temporairement lorsque cela s'avère nécessaire. Un poste de secrétaire a été transféré à la Direction de la coordination des politiques d'urbanisme au cours de l'année financière.

Programme d'action positive

Le comité d'action positive du Ministère est en train d'appliquer le programme d'action positive autorisé au sein du Ministère. Le but du programme est de mettre en oeuvre la politique d'action positive du gouvernement pour que les Manitobains sous-représentés dans le secteur public puissent occuper des postes au sein de la fonction publique et se voir offrir des perspectives de cheminement de carrière.

On a fixé des objectifs statistiques par groupes-cibles et catégories d'emploi afin de combler certains postes par des membres de ces groupes. Les objectifs seront surveillés et ré-évalués chaque année. Au sein du Ministère, le pourcentage de femmes qui occupent des professions non traditionnelles correspond aux objectifs du programme; la priorité a donc été donnée aux trois autres groupes : les handicapés physiques, les autochtones et les membres des minorités visibles.

Vu qu'il s'agit d'un petit ministère au sein duquel le taux de rotation des effectifs est peu élevé, il se peut qu'il faille plus de temps pour offrir des possibilités d'emploi aux membres des groupes cibles, et donc que les progrès soient plus lents. C'est pour cette raison que le programme approuvé pour le Ministère est surtout axé sur les moyens, c'est-à-dire la formation et l'expérience professionnelles, qui donnent aux employés des groupes-cibles les meilleures chances de promotion, non seulement au sein du Ministère mais aussi dans d'autres ministères.

Politique financière concernant la Ville de Winnipeg

La Direction de l'administration et des finances élabore et met en oeuvre une stratégie gouvernementale financière concernant la Ville de Winnipeg qui aide à atteindre les objectifs fixés par la Province en matière d'affaires urbaines, et ce malgré des ressources financières limitées, et qui permet également de procéder à une planification budgétaire plus méthodique.

En élaborant sa politique financière concernant la Ville de Winnipeg, le gouvernement s'est rendu compte que pratiquement toutes les questions touchant Winnipeg comportent un aspect financier ou ont des répercussions financières. En conséquence, le rôle du Ministère, pour ce qui est des questions financières touchant les deux paliers de gouvernement, est important et diversifié. Le Ministère se penche couramment sur un certain nombre de questions touchant la Ville, notamment :

- l'administration de l'aide financière versée directement à la Ville de Winnipeg;
- l'administration de projets à frais partagés mis en oeuvre en collaboration avec la Ville;
- la révision et la modification des dispositions législatives portant sur l'administration financière de la Ville et l'assiette de l'impôt;
- le taux et l'incidence des taxes et impôts municipaux;
- les autres sources de revenu dont dispose la Ville;
- le coût des services municipaux et leur financement;
- le financement des programmes d'immobilisations.

La politique financière du Ministère concernant la Ville de Winnipeg vise les objectifs suivants :

- mettre l'accent plus particulièrement sur la revitalisation de la ville;
- encourager l'utilisation efficace des ressources;
- favoriser l'expansion économique, et
- renforcer l'idée que la Province et la Ville sont des associés, donc travaillent ensemble.

Dans son élaboration d'une stratégie financière concernant la Ville, le Ministère s'inspire plus particulièrement des critères suivants :

- Veiller à ce que la Ville se conforme aux dispositions ayant trait aux questions financières de la City of Winnipeg Act.
- Veiller à ce que soient offerts des services municipaux suffisants et convenables.
- Assurer une plus grande responsabilité devant l'Assemblée législative pour ce qui est des dépenses du gouvernement et définir clairement les responsabilités des paliers de gouvernement dans la prestation des services.
- Encourager la planification à long terme par la Province et la Ville de la répartition des ressources, surtout dans le cas des programmes d'immobilisations.
- Tenir compte de la situation unique de Winnipeg par rapport aux autres villes du Manitoba, étant donné son étendue et ses nombreux quartiers, sa population, les problèmes sociaux qui se posent et les fondements de son économie.
- Renforcer l'idée que les trois paliers de gouvernement sont en fait des associés qui sont, ainsi ensemble, d'autant plus en mesure de mettre les ressources publiques limitées au service de l'expansion économique locale.

Aide financière (subventions) à la Ville de Winnipeg

Le ministère des Affaires urbaines administre trois grands programmes d'aide financière directe à la Ville de Winnipeg, à savoir :

1) la subvention inconditionnelle pour les programmes en cours;
2) la subvention d'exploitation pour les transports en commun;
3) la subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville.

Les deux premiers programmes visent à aider la Ville à couvrir ses dépenses d'exploitation tandis que le troisième l'aide à couvrir ses dépenses en capital.

1) Subvention inconditionnelle pour les programmes en cours

Mis en oeuvre en 1982, le programme, qui fournit une aide financière inconditionnelle à la Ville de Winnipeg, est destiné à aider cette dernière à couvrir le coût de tous les services qu'elle offre. C'est ainsi qu'en 1986-1987, le montant total de la subvention versée dans le cadre du programme s'est élevé à 18 200 000 dollars.

2) Subvention d'exploitation pour les transports en commun

Mis en oeuvre lui aussi en 1982, le programme offre à la Ville une aide financière couvrant 50 % du déficit du budget d'exploitation des transports en commun, jusqu'à concurrence d'un montant maximal fixé chaque année. La Province s'était engagée à payer jusqu'à 15 925 000 dollars de ce déficit en 1986.

En 1986-1987, le montant total des versements effectués dans le cadre du programme s'élevait à 15 854 237, calculé comme suit :

		1986-1987 Montant des versements (en milliers de $)
Montant garanti en 1986	15 925,0 $	
Moins l'excédent des avances sur la subvention de 1985 (versées en 1985-1986)	490,3	
Avances sur la subvention de 1986 (versées en 1986-1987)		15 434,7
Dernier versement de la subvention de 1984 (effectué en 1986-1987)		419,5
Montant total des versements effectués en 1986-1987		15 854,2 $

3) Subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville

En vertu du programme de subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville mis en oeuvre en 1985, on accorde des subventions d'immobilisations dans le cas de certains projets d'immobilisations dont il a été convenu que la Province et la Ville se partageaient les coûts. En 1986, le montant maximal garanti dans le cadre du programme était de 13 432 690 dollars pour les nouveaux projets d'immobilisations autorisés par le Conseil municipal. Au cours de 1986-1987, le montant des subventions versées à la Ville pour couvrir des travaux menés à bien dans le cadre de projets autorisés s'est élevé à 10 504 930 dollars. Les subventions touchaient des projets approuvés en 1985 et en 1986, ainsi que des projets que la Province s'était engagée à aider à financer avant l'établissement du programme.

Le 31 mars 1987, le solde des subventions d'immobilisations approuvées et que le gouvernement s'est engagé à verser s'élevait à 8 305 300 dollars. Le tableau suivant donne l'état condensé des subventions garanties et des versements effectués au 31 mars 1987.

	Subventions approuvées et garanties par la Province	Subventions versées au 31 mars 1986	Versements effectués en 1986-1987	Solde à payer au 31 mars 1987
	(en milliers de $)	(en milliers de $)	(en milliers de $)	(en milliers de $)
Subventions pour les projets d'immobilisations de la Ville :				
Projets autorisés en 1985	13 882,3	10 120,6	1 913,8	1 847,9
Projets autorisés en 1986	13 432,7	0,0	8 272,6	5 160,1
Total, projets d'immobilisations	27 315,0	10 120,6	10 186,4	7 008,0
Autres projets d'immobilisations : (projets en cours autorisés avant 1985)	5 404,5	3 788,6	318,6	1 297,3
Total général	32 719,5 $	13 909,2 $	10 505,0 $	8 305,3 $

État détaillé
Des subventions versées à la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba
Versements effectués de 1982-1983 à 1986-1987

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	
A. **Subventions d'exploitation :**						
1. Subvention inconditionnelle pour les programmes en cours	20 140,0	25 659,3	18 000,0	18 200,0	18 200,0	
2. Subvention d'exploitation pour les transports en commun (versements effectués par année pour combler le déficit du budget d'exploitation)						
a) 1982 — 13 660,0	13 660,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
b) 1983 — 14 738,2	0,0	14 738,2	0,0	0,0	0,0	
c) 1984 — 15 415,2	0,0	359,5	14 397,2	239,0	419,5	
d) 1985 — 14 970,7	0,0	0,0	0,0	14 970,7	0,0	
e) 1986 — 15 925,0	0,0	0,0	0,0	490,3	15 434,7	(1)
Exploitation des transports urbains	13 660,0	15 097,7	14 397,2	15 700,0	15 854,2	
3. Subvention destinée à la location d'hydroélectricité	1 041,9	602,9	0,0	0,0	0,0	
TOTAL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 841,9	41 359,9	32 397,2	33 900,0	34 054,2	
B. **Subventions d'immobilisations**						
1. Subvention inconditionnelle pour les programmes d'immobilisations	11 000,0	0,0	8 500,0	1 000,0	0,0	
2. Réseau urbain de la ville :						
a) Pont de la rue Salter	0,0	6 326,5	3 415,0	0,0	0,0	
b) Programme de réfection des rues	0,0	2 980,8 (2)	0,0	0,0	0,0	
c) Ponts, passages supérieurs et inférieurs (projets de 1985)	0,0	0,0	0,0	2 573,4	617,7	
d) Réaménagement d'échangeurs à niveau de ponts (projets de 1986)	0,0	0,0	0,0	0,0	770,5	
e) Réaménagement des principales artères	0,0	0,0	0,0	0,0	1 582,0	
Réseau urbain	0,0	9 307,3	3 415,0	2 573,4	2 970,2	
3. **Transports en commun :**						
a) Achat de nouveaux autobus						
i) 1983	0,0	587,2	0,0	0,0	0,0	
ii) 1984	0,0	0,0	429,7	3 027,0	0,0	
iii) 1985	0,0	0,0	0,0	2 988,1	0,0	
iv) 1986	0,0	0,0	0,0	0,0	2 733,8	
b) Autobus d'occasion de Calgary et d'Edmonton	0,0	805,5	0,0	0,0	0,0	
c) Remise à neuf d'autobus	0,0	74,1	300,0	300,0	300,0	

État détaillé
Des subventions versées à la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba
Versements effectués de 1982-1983 à 1986-1987

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
d) Achat de nouveaux autobus Handi-Transit					
i) 1984	0,0	0,0	165,1	0,0	0,0
ii) 1985	0,0	0,0	0,0	170,1	1,5
e) Achat de nouveaux véhicules de service					
i) 1985	0,0	0,0	0,0	42,2	60,5
ii) 1986	0,0	0,0	0,0	0,0	22,0
f) Ventilation des garages	0,0	0,0	0,0	316,2	30,6
Transports en commun	0,0	1 466,8	894,8	6 843,6	3 148,4
4. **Innovations :**					
a) Telebus	0,0	11,8	465,9	69,8	17,6
b) Kiosque d'information du centre-ville	0,0	10,3	16,6	2,2	0,5
c) Système de numérotage des trajets	0,0	0,0	198,1	0,0	0,0
d) Gares (situées dans les centres commerciaux Polo Park et Garden City)	0,0	0,0	0,0	10,7	35,0
e) Étude des priorités en matière de transports en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	23,8
Innovations	0,0	22,1	680,6	82,7	76,9
5. **Revitalisation des quartiers :**					
a) Amélioration des services communautaires de quartier et des communautés locales (3)					
i) West Alexander	0,0	0,0	0,1	101,4	0,0
ii) Chalmers	0,0	0,0	64,3	9,3	10,2
iii) St. Matthews	0,0	0,0	68,4	57,6	20,0
iv) Daniel McIntyre	0,0	0,0	60,5	39,3	8,0
v) Dufferin	0,0	0,0	66,3	44,8	9,6
vi) King Edward	0,0	0,0	188,6	222,5	60,0
vii) St. John's	0,0	0,0	58,7	237,2	82,0
b) Revitalisation des quartiers entreprise conjointement par la Province et la Ville					
i) Lord Roberts	0,0	0,0	29,0	118,2	110,7
ii) Weston	0,0	0,0	0,0	0,0	86,7
Revitalisation des quartiers	0,0	0,0	535,9	830,3	387,2
6. **Infrastructure et environnement :**					
a) Réaménagement des égoûts et conduites d'eau	2 370,6 (4)	0,0	0,0	0,0	0,0

État détaillé
Des subventions versées à la Ville de Winnipeg par affaires urbaines Manitoba
Versements effectués de 1982-1983 à 1986-1987

Programme de subventions	ANNÉE FINANCIÈRE (en milliers de $) 1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987
b) Projet combiné Munroe — Roland de construction d'égoûts d'évacuation des eaux d'orage					
i) 1re étaple — projet de 1985	0,0	0,0	0,0	2 152,3	978,6
ii) 2e étaple — projet de 1986	0,0	0,0	0,0	0,0	2 509,1
c) Étude du principe de désinfection des eaux usées	0,0	0,0	0,0	40,9	59,1
d) Projets du Parc Assiniboine et du zoo (1985)	0,0	0,0	0,0	526,7	20,2
e) Programme de reboisement de la ville	0,0	0,0	0,0	0,0	115,8
f) Projet de déshydratation et d'élimination des boues du N.E.W.P.C.C.	0,0	0,0	0,0	0,0	239,5
Infrastructure et environnement	2 370,6	0,0	0,0	2 719,9	3 922,3
7. **Remembrement des terres :**					
a) Remembrement des terres dans Fort Garry — Abandon des projets d'expropriation	0,0	0,0	0,0	393,0	0,0
TOTAL DES SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS	13 370,6	10 796,2	14 026,3	14 442,9	10 505,0
TOTAL GÉNÉRAL DES SUBVENTIONS	48 212,5	52 156,1	46 423,5	48 342,9	44 559,2 $

SOURCE: Comptes publics du Manitoba de 1982-1983 à 1986-1987, reclassés à partir des états des subventions du Ministère aux fins de comparaison avec le programme de 1986-1987.

NOTES:

(1) Le montant du déficit du budget d'exploitation de 1986 peut changer au moment du rapprochement avec les états financiers vérifiés de la Régie des transports de la Ville de Winnipeg (1986). La Province s'est engagée à verser jusqu'à 15 925 000 dollars en 1986.

(2) La subvention au programme de réfection des rues a été récupérée au titre du Fonds de soutien à l'emploi, poste XXIX du budget de 1983-1984. Ce programme est financé en tant que programme spécial de création d'emplois à court terme. Après que le vérificateur de la Ville ait vérifié les dépenses réelles qui découlent du programme, on a récupéré la somme de 269 500 000 dollars qui avait été versée en trop. Le montant net de la subvention était donc de 2 711 300 dollars.

(3) À compter du 1er avril 1984, les projets en cours visant à améliorer les services communautaires de quartier, responsabilité de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, ont été transférés aux Affaires urbaines. Toutes les dépenses liées à ces projets étaient donc portées au compte de la Société avant ce transfert.

(4) La subvention destinée au programme de réaménagement des égoûts et conduites d'eau a été récupérée au titre du Programme de création d'emplois, poste XXIX du budget de 1982-1983, le programme de réaménagement étant financé en tant que projet spécial de création d'emplois à court terme. Après que le vérificateur de la Ville ait vérifié les dépenses réelles qui découlent du programme, on a récupéré la somme de 93 500 000 dollars qui avait été versée en trop. Le montant net de la subvention était donc de 2 277 100 dollars.

Subvention pour les projets d'immobilisations de la Ville

Le programme de subvention pour les projets d'immobilisations concrétise l'engagement financier de la Province envers la rénovation de l'infrastructure de la Ville de Winnipeg et la revitalisation de ses quartiers et favorise l'expansion de la ville à long terme et à un coût rentable. Grâce à cette aide financière garantie, la Ville est d'autant mieux en mesure de planifier les projets d'immobilisations dans le cadre de son programme quinquennal et de mettre en oeuvre les politiques et grands principes du Plan Winnipeg, d'atteindre les objectifs fixés et d'appliquer les mesures adoptées dans le cadre de ce plan.

La contribution du gouvernement du Manitoba dans le cadre du programme s'élève à 90 millions de dollars pendant six ans (de 1985 à 1990). En 1986, la deuxième année de mise en oeuvre au titre du programme de projets à coûts partagés, l'aide financière garantie versée par la Province s'est élevée à 13 432 690 dollars. Cette aide portaient sur les programmes et projets d'immobilisations suivants :

1) ***Programme d'immobilisations — Réseau urbain*** — 2 857 000 $
   - Ponts, passages suprérieurs et inférieurs
     1 275 000 dollars de subventions destinées à la rénovation et à l'amélioration de 3 ouvrages.
   - Rénovation des artères principales
     Nouvelle subvention de 1 582 000 dollars en 1986 destinée à l'entretien des artères principales (reconstruction de la chaussée et asphaltage).

2) ***Programme d'immobilisations — Transports en commun*** — 3 061 990 $

   Subventions pour les véhicules :
   - achat de 30 autobus — 2 739 990 $
   - remise à neuf de 10 autobus — 300 000 $
   - achat de 2 véhicules de service — 22 000 $

3) ***Projets-pilotes et innovations — Transports en commun*** — 230 000 $

   Des subventions ont été accordées pour les projets suivants :
   - Étude d'un service de transport destiné à une clientèle spéciale — 25 000 $
   - Abris aux arrêts très fréquentés — 65 000 $
   - Projet de modification du parcours fixe du service Handi-Transit — 67 500 $
   - Enquête sur les transports en commun au centre-ville et élaboration d'un plan — 22 500 $
   - Mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments de la Régie — 50 000 $

4) ***Programmes de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)*** — 1 000 000 $
   - Subvention garantie dans le cadre de la 1re étape du projet de revitalisation du quartier Spence-Memorial

5) ***Programme d'immobilisations — Infrastructure et environnement*** — 6 283 700 $
   - Projet combiné de construction d'égoûts d'évacuation des eaux d'orage. Subvention de 3 200 000 $ affectée à la 2e étape du projet Munroe-Roland, projet visant à éviter que les sous-sols des maisons du centre-ville et des vieux quartiers ne soient inondés.
   - Projet de déshydratation et d'élimination des boues, mis en oeuvre au North End Water Pollution Control Center. Subvention de 2 850 000 $ afin de mettre en oeuvre un programme de désodorisation de l'eau.
   - Programme de reboisement de la ville. Subvention de 233 700 $ destinée à remplacer les arbres atteints de graphiose.

Montant total des subventions accordées en 1986 dans le cadre du programme de subventions pour les projets d'immobilisations de la Ville — 13 432 690 $

Il faut compter de un à deux ans avant que bon nombre de projets à frais partagés autorisés dans le cadre du programme se réalisent. Les versements au titre de la subvention garantie par la Province, pour un projet autorisé, sont effectués lorsque les travaux sont terminés, en général chaque mois ou tous les trimestres, une fois la demande de subvention de la Ville reçue. Ces versements figurent dans le tableau de l' "État détaillé des subventions versées à la Ville de Winnipeg — Versements effectués de 1982-1983 à 1986-1987."

Direction de la coordination des politiques d'urbanisme

Directeur : Peter Walton

Le principal objectif de la Direction de la coordination des politiques d'urbanisme est de veiller à ce que les objectifs fixés par la Province en matière d'affaires urbaines pour la Ville de Winnipeg soient réalisés et les stratégies élaborées mises en oeuvre. Parmi les affaires urbaines prioritaires, citons les transports en commun et le réseau urbain, l'environnement, l'emploi et la participation des citoyens. Au cours de l'année financière 1986-1987, la Direction comptait 8,35 années-personnes réparties comme suit : 6,35 professionnels, un directeur et une secrétaire. Le poste de secrétaire a été transféré de la Direction de l'administration et des finances au cours de l'année financière.

La Direction est chargée d'élaborer, d'analyser et de coordonner les politiques et programmes du gouvernement qui ont trait à la Ville de Winnipeg. La Direction offre également des services de consultation dans ces domaines. Ces principales responsabilités comptent :

- l'application de la City of Winnipeg Act (Loi sur la Ville de Winnipeg). La Direction doit également apporter des modifications à la Loi afin que les dispositions de cette dernière correspondent à la fois aux besoins de la Ville et aux objectifs de la Province;
- l'élaboration et la coordination des politiques du gouvernement qui ont trait à la planification urbaine, à l'aménagement foncier, aux transports en commun et au réseau urbain, et la participation à l'élaboration du Plan directeur de la conurbation de Winnipeg (ou Plan Winnipeg);
- la gestion des fonds que verse la Province dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg et à la Corporation de développement du nord de l'avenue Portage;
- la coordination des moyens pris pour régler les questions touchant à la fois la Ville et la Province, et concernant les politiques d'urbanisme à adopter et la planification urbaine, et la formulation de recommandations quant à ces moyens;
- la mise en oeuvre du Programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg) en collaboration avec la Ville, programme permettant la rénovation des vieux quartiers de la ville, aussi bien leur milieu physique que social.

Principales réalisations de la Direction au cours de 1986-1987 :

- l'adoption du Plan Winnipeg;
- l'étude du **rapport définitif du Comité de révision de la Loi sur la Ville de Winnipeg** et préparation d'un document de travail sur certaines modifications qui pourraient être faites à la City of Winnipeg Act. Ce document a été déposé à l'Assemblée législative le 27 février 1987;
- l'étude des modifications demandées à la City of Winnipeg Act et la préparation des modifications approuvées afin de les présenter à l'Assemblée législative au cours de la session de 1986;
- la participation à l'étude sur les différents principes directeurs qui permettraient de répondre aux exigences des personnes âgées et handicapées en matière de transport;
- la recherche de subventions conditionnelles à la Ville de Winnipeg afin de l'aider à financer la réfection et l'amélioration de son réseau urbain et d'encourager les innovations dans le domaine des transports en commun;
- la gestion des fonds que verse la Province dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg;
- la mise en oeuvre, en collaboration avec Logement Manitoba, du projet de réaménagement du quartier situé au nord de l'avenue Logan;
- la participation au projet de réaménagement du quartier situé au nord de l'avenue Logan, notamment la mise en évidence et l'approbation des principaux éléments du projet qui relèvent du secteur public et que la Province financera;
- la conception d'un plan d'ensemble, en consultation avec les habitants du quartier, en vue de l'aménagement d'un parc naturel sur les terres domaniales longeant Omand's Creek.

Autres dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la Direction se sont élevées à 9 900 dollars au cours de l'année financière 1986-1987.

Par ailleurs, le Ministère offre une aide financière, dans certains cas, à des organismes extérieurs dont les activités contribuent à l'aider à remplir son mandat. C'est ainsi qu'au cours de 1986-1987, les organismes suivants se sont vu accorder des subventions :

1. Le comité au quartier Logan a reçu une subvention dans le but de faciliter la participation des habitants du quartier situé au nord de l'avenue Logan, à la planification et au réaménagement de leur communauté locale. Le comité a pris part activement au réaménagement qui devrait être terminé d'ici peu.

2. L'Institute of Urban Studies de l'Université de Winnipeg a reçu une subvention qui a permis d'aider à financer la tenue, le 14 février 1987, d'une conférence ayant pour thème "Liveable Winter Cities: A Manitoba Perspective."
3. La Government Finance Officers Association a reçu une subvention qui l'a aidée à financer la tenue à Winnipeg, en septembre 1986, de sa conférence annuelle, la "Western Canadian Conference."
4. Le Seniors Transportation Service Inc. a reçu une subvention qui l'a aidé à offrir un service de transport aux personnes âgées et handicapées physiquement des quartiers de Fort Garry et de Fort Rouge.
5. Klinic Inc. a reçu une subvention distinée à son programme Project Drive qui offre un service de transport à plus de 400 personnes, la plupart des personnes âgées.

Programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)

En 1984, Affaires urbaines Manitoba a pris la responsabilité de tous les projets de revitalisation des quartiers visant à améliorer les conditions de vie dans les vieux quartiers résidentiels de la ville, ainsi que les services municipaux et les installations communautaires. L'année suivante, la Province et la Ville élaboraient le programme à frais partagés de revitalisation des quartiers, annoncé en novembre 1985.

Le programme à frais partagés de revitalisation a été élaboré dans la veine de programmes semblables, mis en oeuvre par trois paliers de gouvernement et lancés dans les années 1970, le Programme d'amélioration du quartier ou PAQ, le Programme de contribution aux équipements communautaires ou PCEC et le Community Improvement Program ou CIP. Ces programmes furent mis en oeuvre dans douze quartiers de Winnipeg et trois autres villes de la province.

Les programmes d'amélioration des communautés locales sont désormais offerts dans le cadre du programme à frais partagés de revitalisation qui est lui-même mis en oeuvre par la division de la Ville de Winnipeg chargée de l'amélioration des quartiers. Le programme de revitalisation permet de financer non seulement des projets qui améliorent les installations communautaires et les services municipaux des vieux quartiers résidentiels mais encore des activités qui incitent les citoyens à participer à la planification et à l'aménagement de leurs quartiers.

Le quartier Weston a été le premier quartier à bénéficier de fonds versés dans le cadre du programme de revitalisation, fonds dont le montant s'est élevé à 2,8 millions de dollars en 1985. La Province couvrira 50 p. cent des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 1,4 million de dollars.

Le quartier Spence-Memorial bénéficie lui aussi de fonds du programme. Le projet, dont le coût total s'élève à 4 millions de dollars, se déroule en deux étapes. En janvier 1986, la Province a annoncé qu'elle affectera, au titre de sa part, jusqu'à 1 million de dollars à la réalisation de la première étape du projet.

Programmes d'amélioration des quartiers — engagements actuels et passés

Sommes versées par la Province au 31 mars 1987

Quartier	Coût estimatif total (en milliers de $)	Engagement de la Province (25 %)	Montant total des sommes versées au 31 mars 1986	Sommes versées du 1er avril 1986 au 31 mars 1987
Chalmers	3 345 000 $	836 250 $	825 550 $	10 150 $
St. Matthews	2 080 000 $	520 000 $	496 978 $	20 024 $
Daniel McIntyre	2 500 000 $	625 000 $	595 316 $	7 963 $
Dufferin	1 254 000 $	313 500 $	241 003 $	9 616 $
King Edward	2 765 000 $	691 250 $	578 208 $	59 973 $
St. John's	2 500 000 $	625 000 $	327 618 $	82 026 $
Total	14 444 000 $	3 611 000 $	3 064 673 $	189 752 $

Sommes versées par la province dans le cadre du programme de revitalisation des quartiers (Manitoba-Winnipeg)

Quartier	Coût estimatif total (en milliers de $)	Engagement de la Province (25 %)	Montant total des sommes versées au 31 mars 1986	Sommes versées du 1er avril 1986 au 31 mars 1987
Weston	2 800 000 $	1 400 000 $	—	86 722 $
Spence-Memorial (1er et 2e étapes)	4 000 000 $	2 000 000 $	—	—
Lord Roberts*	2 240 000 $	1 120 000 $	147 213 $	110 634 $
Total	9 040 000 $	4 520 000 $	147 213 $	197 356 $

* Le projet du quartier Lord Roberts était financé de façon temporaire avant de l'être définitivement dans le cadre du programme de revitalisation.

Transports en commun et réseau urbain

La Ville de Winnipeg reçoit une aide financière destinée aux transports en commun et au réseau urbain grâce à quatre programmes distincts de subventions.

Subvention pour les grands projets d'immobilisations visant à l'amélioration du réseau urbain

Ce programme d'appui financier a pour objet d'aider la Ville de Winnipeg à couvrir les coûts de certains travaux importants touchant les artères principales de la ville, travaux qui entrent dans le cadre de la politique du Plan Winnipeg, c'est-à-dire le plan général d'aménagement de la ville et qui encourage l'utilisation des transports en commun. Ce programme met surtout l'accent sur la rénovation ou le remplacement de l'infrastructure du réseau, notamment les ponts et les passages supérieurs. Au cours de l'année financière 1986-1987, le Ministère s'est engagé à couvrir 50 p. cent des coûts admissibles dans le cas de trois projets de rénovation du réseau urbain, à savoir : le passage inférieur de la rue McPhillips, le pont St-Vital et celui de la rue Marion sur la Seine. Le montant total des fonds versés était de 1 275 000 dollars. Au cours de cette même année financière, le Ministère a accordé une nouvelle subvention, qui sera versée chaque année, destinée à aider la Ville à entretenir son réseau d'artères principales. Cette subvention inconditionnelle, calculée au kilomètre de voie pavée, était de 1 000 $ du kilomètre, jusqu'à concurrence de 1 582 000 dollars.

Subvention d'immobilisations pour les transports en commun

Ce programme d'appui financier a pour objet d'aider la Ville de Winnipeg à renouveler son parc d'autobus et à améliorer les installations et l'équipement de la Régie, et ce sous forme de subventions accordées à des projets autorisés.

Au cours de 1986-1987, le Ministère a versé la somme de 3 019 500 dollars, soit 50 p. cent des coûts admissibles des projets suivants :

- l'achat de 30 autobus à la compagnie Flyer
- la remise en état de 10 autobus.

Subventions pour les projets-pilotes et les innovations

Ce programme est destiné à augmenter le nombre des usagers qui prennent l'autobus, et ce afin de pouvoir doter la ville de services de transports en commun plus efficaces. Ce programme vient appuyer la politique du Plan Winnipeg qui encourage l'utilisation des transports en commun et qu'approuvent la Province et le Conseil municipal. Les subventions couvrent 50 p. cent des coûts nets et autorisés des projets.

C'est ainsi qu'au cours de 1986-1987, le Ministère a consenti à verser jusqu'à concurrence de 387 500 dollars, au titre de sa part, dans le cas des projets à frais partagés suivants :

- Étude d'un service de transports destiné aux personnes âgées
- Projet de taxis collectifs dans un quartier en expansion
- Installation d'abris aux arrêts fréquentés
- Projet de modification du parcours fixe du service Handi-Transit
- Telebus et guide de l'usager
- Enquête sur les transports en commun au centre-ville et élaboration d'un plan
- Projet d'économie d'énergie
- Services offerts aux usagers au centre-ville

Subvention d'exploitation pour les transports en commun

Jusque dans les années 1960, l'argent recueilli dans les boîtes de perception des autobus suffisait à couvrir les frais d'exploitation de la plupart des services de transports en commun canadiens. Malheureusement, l'essor rapide des banlieues et l'augmentation élevée du prix de l'essence et du coût de la main d'oeuvre font que tous les services sont désormais déficitaires. Depuis 1966, l'objectif de la Province est d'aider la Ville à couvrir une partie de ce déficit.

C'est ainsi que depuis 1982 la Province effectue des versements qui couvrent 50 p. cent du montant vérifié que doit verser la Ville pour couvrir le déficit des transports en commun, et ce jusqu'à concurrence d'un montant maximum fixé chaque année. Pour l'année d'exploitation 1986 de la Régie des transports de la Ville, le Ministère s'était engagé à verser jusqu'à 1 925 000 dollars.

Aménagement des rives

Le ministre des Affaires urbaines proposait, en janvier 1986, la création d'un organisme sans but lucratif de gestion des cours d'eau de Winnipeg et annonçait que la Province avait l'intention de solliciter la participation de la Ville et du gouvernement fédéral. C'est ainsi qu'au cours de 1986-1987, le Ministère a entamé des discussions avec les représentants des ministères fédéraux et provinciaux et des services de l'administration municipale, ainsi que divers groupes d'intérêts, sur les différentes formes que pourrait prendre un tel organisme. Le budget du Ministère prévoit également une subvention qui permet la réalisation de projets d'aménagement des rives des cours d'eau de la ville.

L'aménagement des 2,4 hectares de terres domaniales longeant Omand's Creek est le premier grand projet à être entrepris dans le cadre du programme d'aménagement des rives. En 1986-1987, le Ministère a préparé une étude relative à ces terres, en consultation avec la communauté locale, étude qui propose de faire de cette zone un parc naturel avec des arbres et des étendues d'herbes indigènes, des sentiers, des panneaux d'interprétation, un pont piétonnier, et qui serait entouré d'une clôture faite de poteaux et d'une chaîne. Les travaux devraient commencer au cours de l'année financière 1987-1988.

À la suite de l'annonce par le gouvernement, en février 1986, de la mise en oeuvre d'un vaste programme de "nettoyage" des rivières Assiniboine et Rouge, le Ministère et celui de l'Environnement, de la Sécurité et de l'hygiène du travail ont été chargés de former un comité de travail, présidé par un représentant de chaque ministère, et chargé d'élaborer en détail ce programme d'assainissement des rivières. Un comité du Cabinet, mis sur pied en février 1987 et présidé par le ministre des Ressources naturelles, se penche également sur la question de l'assainissement des rivières.

Renforcement de l'administration municipale

Depuis son entrée en vigueur en 1972, la loi actuelle sur la Ville de Winnipeg, la *City of Winnipeg Act*, satisfait bien aux besoins de la Ville, cependant, elle est devenue un tissu de modifications apportées chaque année afin d'essayer de s'adapter à des circonstances que la version originale ne prévoyait pas. Le gouvernement du Manitoba mettait sur pied, en 1984, un comité composé de cinq membres et chargé de la révision de la Loi sur la Ville de Winnipeg. En janvier 1986, le Comité et le ministre des Affaires urbaines présentaient au public les conclusions et les recommandations du Comité. Le personnel d'Affaires urbaines Manitoba a étudié en détail ce rapport final et a proposé d'apporter, à la lumière de son contenu, un certain nombre de modifications à la *City of Winnipeg Act* au cours des deux prochaines années. Ces modifications ont été consignées dans un document de travail qui a été déposé à l'Assemblée législative le 27 février 1987.

Les points saillants de ce projet de réforme législative comprennent des dispositions qui devraient permettre de :

- donner au maire un rôle plus important dans l'élaboration des politiques de la Ville et la surveillance de leur mise en oeuvre;
- créer un comité exécutif de politique générale de douze membres, présidé par le maire et composé de l'adjoint au maire et des présidents, nommés chaque année par le maire, de quatre comités permanents importants, et d'un conseiller, nommé lui aussi chaque année, de chacun des six comités d'arrondissement;
- créer le poste de "dirigeant qui préside les réunions du Conseil municipal." Ce dirigeant serait membre du Conseil et élu par ce dernier;

- donner aux comités d'arrondissement un plus grand rôle à jouer dans la planification locale;
- donner à la Province un rôle plus précis et plus actif dans l'élaboration des stratégies du Plan directeur de la conurbation de Winnipeg;
- permettre la constitution à Winnipeg de zones d'amélioration commerciale;
- nommer un ombudsman de la Ville de Winnipeg, chargé d'étudier les plaintes du public relatives à certaines injustices administratives, et
- mettre sur pied une commission indépendante chargée de revoir tous les neuf ans les limites des circonscriptions électorales et des arrondissements.

Plan directeur de la conurbation de Winnipeg (ou Plan Winnipeg)

En conformité avec la partie XX de la City of Winnipeg Act, le Conseil municipal doit élaborer un plan directeur qui s'applique à toute la ville, appelé Plan directeur de la conurbation de Winnipeg. En vertu de l'article 569 de ladite loi, le plan directeur doit faire état des politiques et projets d'expansion de la ville portant sur le milieu physique, social et économique, ainsi que sur les transports en commun et le réseau urbain. Le plan actuel, connu sous le nom de Plan Winnipeg conformément à l'arrêté municipal 2960, a été adopté en troisième lecture par le Conseil municipal en avril 1986.

En conformité avec l'article 578 de la City of Winnipeg Act, le ministre des Affaires urbaines doit étudier et approuver le plan directeur et toute modification qui pourrait y être apportée. Au cours de l'année financière 1986-1987, le Ministère a étudié cinq modifications au Plan Winnipeg proposées par le Conseil municipal, modifications qui ont toutes été approuvées par le Ministre. De plus, la Ville et le Ministre ont adopté deux modifications apportées à la demande du Ministère, l'une désignant certains terrains du secteur de dépenses d'Inkster North réservés à un usage industriel comme terrains réservés à un usage d'habitation, et l'autre proposant l'aménagement par étapes du secteur de dépenses de Dawson.

Protection des monuments historiques

L'article 483 de la City of Winnipeg Act permet à la Ville d'établir, par arrêté municipal, une liste de bâtiments et de constructions qui ont une valeur architecturale ou historique et de fixer les critères et les facteurs prioritaires selon lesquels un bâtiment ou une construction peuvent y être inscrits, ainsi que la façon de procéder. C'est ainsi que le 2 février 1987, le Conseil municipal adoptait l'arrêté 1474/77 qui permet l'établissement d'une telle liste et l'inscription de bâtiments ou constructions ayant une valeur architecturale ou historique. L'arrêté empêche ou règlemente également leur transformation, leur restauration, leur démolition ou déplacement ainsi que la délivrance de permis de démolition. L'un des deux représentants du gouvernement membres du Comité des monuments historiques est, depuis sa mise sur pied, un fonctionnaire du Ministère. Le Comité a déjà déterminé la valeur historique de 178 bâtiments depuis 1977, dont 112 ont été portés sur la liste.

Dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg, des subventions sont accordées depuis 1983 pour la restauration des bâtiments inscrits sur la liste et qui se trouvent dans le quartier historique de Winnipeg, qualifié de zone de restauration. En 1986, le ministère de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs lançait son programme de subventions aux bâtiments qualifiés par les municipalités de sites du patrimoine. L'année dernière la City of Winnipeg Act a été modifiée afin de permettre à l'évaluateur de la Ville d'exempter de l'impôt foncier les constructions qui figurent sur la liste des bâtiments de la ville à préserver et sont l'objet d'importants travaux de rénovation.

En février 1987, Affaires urbaines Manitoba a déménagé dans l'édifice A.A. Heaps récemment restauré et anciennement la banque de Nouvelle-Écosse, à l'angle de l'avenue Portage et de la rue Garry. L'inauguration officielle et la cérémonie de qualification de ce bâtiment par la Province de site historique se sont déroulées le lundi 16 février 1987.

Opération centre-ville de Winnipeg

Entente sur le centre de Winnipeg, de 1981 à 1986

De 1981 à 1986, l'Entente tripartite de 96 millions de dollars sur le centre de Winnipeg a vu naître une gamme complète de programmes destinés à mettre fin à la détérioration du centre-ville et à augmenter les perspectives d'emploi et le niveau de vie de ses habitants. À compter du 31 mars 1986, plus aucun nouveau projet n'était autorisé et tous les projets en cours devaient être terminés au plus tard le 30 septembre 1987, sauf les projets d'expropriation.

Les trois paliers de gouvernement se partageaient également les responsabilités sur le plan de la gestion de l'entente et des décisions. Affaires urbaines Manitoba représentait la Province.

On a réussi à atteindre, dans une bonne mesure, les objectifs de l'entente. En effet :

- plus de 100 employeurs du secteur privé ont travaillé de concert avec le Bureau de formation et de placement du centre ville afin d'offrir des possibilités de formation et d'emploi, et plus de 1 000 postes de formation ont ainsi été créés. Quelque 700 habitants du centre-ville défavorisés sur le plan de l'emploi ont désormais un emploi permanent;
- plus de 460 logements, sous forme de coopératives ou d'associations sans but lucratif, ont été construits ou rénovés dans le centre de la ville tandis que 240 unités de logement du marché ont vu le jour. On a procédé à la rénovation de 3 400 logements. Plus de 480 subventions d'encouragement ont été accordées afin d'acheter de nouvelles maisons et 186 afin d'acheter des maisons dans le centre-ville même;
- au 31 mars 1987, 5,2 millions de dollars avaient été accordés pour 56 projets dans le cadre du programme de subventions pour les dépenses en immobilisations et entretien des établissements communautaires mis en oeuvre par Affaires urbaines Manitoba. Le programme a réussi à attirer 22,3 millions de dollars sous forme de fonds provenant de l'extérieur et à créer quelque 390 années-personnes dans le secteur du bâtiment et les secteurs connexes.

Fonds versés par la Province au 31 mars 1987 dans le cadre de l'Entente sur le centre de Winnipeg

Coût total de la mise en oeuvre de l'entente (de 1981 à 1986)	Quote-part de la Province (soit 1/3)	Total des dépenses payées par la Province au 31 mars 1987
96 000 000 $	32 000 000 $	28 000 000 $

Entente renouvelée, de 1986 à 1991

Les trois paliers de gouvernement ont constaté qu'en continuant sur la lancée des réalisations accomplies dans le cadre de la première entente, il s'offrait d'innombrables possibilités. En conséquence, les gouvernements du Canada et du Manitoba et la Ville de Winnipeg ont signé une nouvelle entente de cinq ans, de 100 millions de dollars, qui est entrée en vigueur le 1er avril 1986 et expirera le 31 mars 1991.

Le grand but de cette entente renouvelée sur l'aménagement du centre-ville de Winnipeg est d'augmenter la vitalité du centre de la ville et des quartiers adjacents. Pour ce faire, on a élaboré une stratégie visant à augmenter les activités dans les secteurs du commerce, des affaires, des loisirs, de la culture et des services de soutien et à faciliter la revitalisation de quartiers essentiels du coeur de la ville. Cette stratégie comprend trois objectifs intégrés :

- stimuler la croissance de l'investissement, de l'emploi et de l'économie;
- aider à la revitalisation des quartiers du coeur de la ville aussi bien sur le plan physique qu'économique et social, ainsi que fournir des possibilités particulières d'emploi, et
- rentabiliser au maximum les avantages tirés de ces efforts de revitalisation du milieu physique, économique et social du centre de Winnipeg, grâce à une bonne coordination centrale.

On retrouve la même structure administrative que dans la première entente. Le Comité d'orientation, composé du ministre des Affaires urbaines qui représente le Manitoba, est chargé de la gestion et de l'application générales de l'entente. En sa qualité de ministère principale, Affaires urbaines Manitoba est responsable de la coordination de toutes les activités entreprises par la Province dans le cadre de l'entente, et des fonctionnaires du Ministère siègent à un certain nombre de comités intergouvernementaux et consul-

tatifs, en tant que représentants du gouvernement. Le Ministère a également mis sur pied un comité consultatif, présidé par un fonctionnaire du Ministère et formé de représentants de divers ministères, et qui se penche sur l'aménagement du centre de la ville.

La mise en oeuvre du programme des services et installations communautaires est du ressort du Ministère ainsi que celle du programme d'embellissement des rives, en collaboration avec la Ville de Winnipeg. De plus, Affaires urbaines Manitoba met en oeuvre avec le gouvernement fédéral et la Ville les programmes "Information du public et programmation" et "Programmes stratégiques d'investissement." Les programmes mis en oeuvre dans le cadre des services d'aide à l'éducation, des volets "Emploi et formation" et "Logement" sont également du ressort du Ministère.

Aucunes dépenses importantes n'ont été faites dans le cadre de l'entente renouvelée au cours de 1986-1987. On s'est surtout préoccupé d'élaborer les treize programmes de cette entente et d'établir les lignes directrices et les critères de chaque grand secteur de programmes. Le renouvellement de l'Entente sur le centre de Winnipeg garantit la continuation des activités de revitalisation du coeur de la ville et l'apport financier nécessaire.

Corporation de développement du nord de l'avenue Portage

La Corporation de développement du nord de l'avenue Portage a été créée en décembre 1983. Les trois actionnaires, le Gouvernement du Canada, la Province du Manitoba et la Ville de Winnipeg, ont signé une convention unanime qui autorisait l'affectation d'une somme initiale de plus de 76 millions de dollars qui devait être utilisée selon un concept et un plan financier autorisés.

Les actionnaires nomment chacun trois membres du conseil d'administration de la Corporation, qui en compte donc neuf. Le président du conseil est, lui, choisi d'un commun accord par les actionnaires.

Le grand objectif du conseil était de réaménager trois pâtés et demi de maisons, au centre-ville de Winnipeg, longeant le côté nord de l'avenue Portage, en faisant appel aux investisseurs des secteurs privé et public et aux établissements financiers.

Le plan de réaménagement de la Corporation comprend les principaux éléments suivants :

- Le nouveau centre commercial de trois étages de Portage Place. C'est en décembre 1985 qu'ont commencé les travaux de construction de ce centre d'une superficie de 300 000 pieds carrés abritant plus de 140 magasins et bureaux de services. Portage Place doit ouvrir ses portes en septembre 1987.
- Les 1 100 unités de logement de marché dont 380 sont en construction et devraient être terminées en 1988. Les travaux de construction des autres unités de logement de marché et des logements destinés aux personnes âgées seront entrepris par étapes au cours des prochaines années, en fonction de la demande.
- L'immeuble à bureaux, situé à l'angle de l'avenue Portage et de la rue Colony. Cet immeuble de 19 étages, siège social de compagnie, devrait être prêt au début de 1988 et représente un investissement de 30 millions de dollars de la part du secteur privé.
- La création d'un village dans la ville. Pour ce faire, on procède à l'aménagement paysager des rues; les bâtiments sont intégrés dans un ensemble de même style et des magasins donnant sur la rue ouvrent leurs portes.
- Les principaux espaces d'agrément couverts situés du côté nord de l'avenue Portage sont reliés au côté sud par des passages aériens, ainsi qu'aux grands magasins Eaton's et La Baie.
- Un cinéma IMAX. Ce projet de 7,5 millions de dollars comprend la construction d'un cinéma de 250 places, muni d'un écran large et la production d'un film 70 mm sur le Manitoba. Le cinéma doit ouvrir ses portes à l'automne 1987, avec ce film à l'affiche. Le cinéma et le film ont été financés dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur le développement du tourisme et le Fonds manitobain de soutien à l'emploi, et par la Corporation.

Accord Canada-Manitoba au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge (A.R.C.)

Antécédents

C'est en 1978 que le Canada et le Manitoba signaient l'Accord au sujet de la récréation et de la conservation sur le couloir de la rivière Rouge, appelé A.R.C. L'Accord scelle la collaboration fédérale-provinciale dans les domaines de la planification, de l'exploitation, de la gestion et du financement des régions renfermant des avantages récréatifs et des richesses du patrimoine importantes.

L'Accord de 1978 prévoit des dépenses partagées de 12 907 000 dollars, échelonnées sur sept ans (de 1978 à 1985) afin de mettre en valeur, de conserver et de protéger les ressources du patrimoine panoramique et historique et les avantages récréatifs du couloir de la rivière Rouge, de St-Norbert au lac Winnipeg. Le partage des frais prévoyait la mise en oeuvre de projets financés conjointement et d'autres financés seulement par le Canada ou le Manitoba.

Dans le cadre de l'Accord, un plan directeur d'aménagement a été élaboré; on a procédé à une étude de faisabilité des projets déterminés puis à leur mise en oeuvre.

Conseil d'administration de l'A.R.C.

Les ministres fédéral et provincial responsables de l'Accord ont chacun nommé deux représentants au conseil d'administration. Le conseil est chargé de l'administration et de la mise en oeuvre de l'Accord. Le Manitoba est représenté par les sous-ministres adjoints des Affaires urbaines et des Ressources naturelles.

Manitoba A.R.C. Authority

La Manitoba A.R.C. Authority a été créée en 1981 afin d'assurer la réalisation des projets dont le Manitoba et le Canada se partagent les frais ou bien des projets financés entièrement par la Province. C'est Parcs Canada qui se charge de la mise en oeuvre des deux projets entièrement financés par le gouvernement fédéral.

Extension de l'A.R.C.

L'Accord devait expirer le 31 mars 1985. Cependant, afin de pouvoir mener à bien certains projets dont la mise en oeuvre n'était pas terminée, le Canada et le Manitoba décidèrent de prolonger l'Accord de trois ans, c'est-à-dire du 1er avril 1986 au 31 mars 1988. Les travaux effectués au monastère des trappistes ont été achevés au cours de 1986-1987 et le parc d'interprétation de la Fourche devrait être inauguré en 1988.

Réaménagement des gares de triage

Dans le cadre des programmes mis en oeuvre en vertu de la première entente sur le centre de Winnipeg et de l'entente renouvelée, certaines démarches ont été entreprises en prévision du réaménagement du terrain occupé par les gares de triage de l'est du Canadian National, terrain qui comprend le confluent historique des rivières Rouge et Assiniboine. L'entente renouvelée prévoit 20 millions de dollars aux fins de réaménagement du terrain et un accord conclu avec le CN a permis l'acquisition d'environ 56 acres de ce terrain.

Un groupe de travail tripartite, chargé d'étudier les possibilités de réaménagement du terrain et de faire des recommandations à ce sujet, a été mis sur pied à la fin mars 1987. Après une longue consultation, le groupe de travail, dont le sous-ministre des Affaires urbaines fait partie, a soumis son rapport au Comité d'orientation chargé de l'application de l'Entente sur le centre de Winnipeg. Le rapport comporte des recommandations sur les objectifs à viser et les stratégies à utiliser, sur les principes d'aménagement paysager à suivre, sur un mécanisme de mise en oeuvre et une campagne de consultation de la population. Le Comité d'orientation a approuvé le rapport dont pourra s'inspirer l'autorité qui sera chargée de la mise en oeuvre du projet de réaménagement du terrain des gares de triage de l'est, c'est-à-dire de la Fourche.